



Avis

La place des femmes et des jeunes filles dans les espaces publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Vu le décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville,

Vu l'article 7 du Règlement intérieur du CNV,

Vu la saisine du ministre de la cohésion des territoires, Monsieur Jacques MEZARD, a saisi le Conseil National des Villes (CNV) le 13 octobre 2017 sur le sujet de la place des femmes et des jeunes filles dans les espaces publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'avis est adopté, à l'unanimité, le 21 juin 2018.

*Remis au Ministre de la Cohésion des territoires et au Secrétaire d'Etat,
il sera transmis à la Secrétaire d'Etat en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes.*

Après une phase de recueil des connaissances, le CNV a lancé les réflexions lors un séminaire « ouvert » le 5 mars 2018 présidé par **Fabienne KELLER** et **Patrick BRAOUEZEC**¹. Un groupe de travail² dédié, composé de représentants des quatre collèges de l'instance s'est réuni 5 fois et a procédé à un grand nombre d'auditions de mars à mai 2018³, et consulté une très large documentation, comme les productions du Commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET) et celles des Centres de ressources de la politique de la ville ou de centres de ressources dédiés⁴.

Le CNV s'est rapproché du **Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes** (HCEfh) - et de sa Présidente **Danielle BOUSQUET**-, dont l'étude n°02-2014-04-EGALiTER, en collaboration avec l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus ; auquel a succédé l'Observatoire national de la politique de la Ville) et l'INSEE a été déterminante pour dresser un portrait territorial inédit des inégalités femmes-hommes. Il a délégué pour accompagner les travaux **Yves RAIBAUD**, membre du HCEFH, géographe, spécialiste de la géographie du genre, chargé de mission égalité femmes-hommes, chercheur au sein de l'unité Passages, CNRS ; Maître de conférences à l'université Bordeaux Montaigne. Auteur de nombreux articles et ouvrages, dont « La ville faite par et pour les hommes ». Ses thèmes de recherches portent notamment sur le genre et la ville, les loisirs des jeunes, les masculinités et la géographie de la musique. **Geneviève COURAUD**, également membre du HCEfh a suivi l'avancée des réflexions.

Le groupe de travail s'est aussi adjoint **Ariane DUPONT**, directrice de l'École d'économie de la Sorbonne, Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Auteure d'une quinzaine de publications, ses recherches interrogent le rapport entre science et mesure dans la production du savoir mais également dans la définition et la conduite des politiques publiques (la demande de transports, le genre...) nécessitant une approche multidisciplinaire.

Le CNV les remercie pour leur gracieuse disponibilité.

¹ Voir Annexes

² Nadir ADRAR, Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Vincent BAHOLET (accompagné de Catherine TRIPON), Rachid BOUSSAD, Pascal BRENOT, Ilham GREFI, Djamilia HADDOU, Fabienne FERTE, Ahmed IMZIL, Rachid KHADDOUCHI, Laetitia NONONE, Marie Odile NOVELLI, Denis SOUILLARD, Martine WADIER, Séverine WALQUAN, Hakim YAZIDI. Geneviève LEVY, Eric MALENFER, Sarah OURAHMOUNE, Ramata WONE, ont suivi le groupe virtuellement.

³ Voir Annexes

⁴ Comme le centre francilien Hubertine Auclert ; <https://www.centre-hubertine-auclert.fr>.

Contexte

Cette saisine se situe dans un contexte de sensibilisation et d'actions favorable : L'égalité entre les femmes et les hommes a été identifiée par le Président de la République « **grande cause nationale pour le quinquennat** », « le Tour de France de l'Égalité », organisé de septembre 2017 à mars 2018 dans les 18 régions de métropole et d'outre-mer à l'initiative de Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, a permis que soient déclinées des priorités d'actions thématiques annuelles, auxquelles sont associés tous les ministères, sur toute la durée du quinquennat.

Au cours des dernières décennies, les droits des femmes ont progressé en France, grâce à un arsenal législatif constamment renforcé. Force est de constater que malgré les avancées réalisées, les inégalités persistent et les femmes demeurent victimes de nombreuses discriminations : dans la sphère professionnelle, dans l'espace public, au sein même de leur foyer, où s'exercent majoritairement les violences sexistes et sexuelles, et ce quels que soient leur âge et leurs conditions économiques et sociales, et sur l'ensemble du territoire national (tant métropolitains qu'ultramarins).

Faire évoluer concrètement les conditions et la qualité de vie des femmes impose donc d'agir au plus près de leurs besoins, continûment, de façon répétée et pérenne.

Si nombre de décideurs mettent en œuvre chacun à leurs niveaux de responsabilité collective et individuelle des actions destinées à réduire les inégalités, il est malheureusement encore inlassablement nécessaire de rappeler qu'il s'agit d'une politique publique. Il va bien au-delà de la conscience individuelle d'établir la cartographie du sexisme ordinaire pour permettre à toutes et tous **LE DROIT A LA VILLE**.

Il faut affirmer que l'altérité est un trait différentiel universel, et qu'à ce titre la pensée de cette différence n'est pas en contradiction avec la valorisation du mythe de l'unité que l'on retrouve dans la terminologie de l'unicité de la République, et ne la menace pas. **Trop encore se retranchent derrière l'uniformité que sous-entend l'universalisme républicain pour taire que la ville d'aujourd'hui est faite « par les hommes pour les hommes ».**

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les femmes sont confrontées à de nombreuses entraves au principe d'égalité qui affectent notamment leur émancipation et leur plein accès aux droits fondamentaux. Beaucoup subissent une double discrimination en raison de leur sexe d'une part, et de leur origine réelle ou supposée, ou en raison de leur lieu d'habitation, d'autre part.

Ces discriminations se manifestent dans l'accès à l'éducation, à l'emploi à la culture, à l'apprentissage de la langue, aux lieux de vie. Comme toutes les femmes, les femmes immigrées ou issues de l'immigration ont également à affronter la violence sexiste dans l'espace public une pression sociale et communautaire préoccupante, mais aussi dans l'espace privé, - qui peut prendre des formes particulières comme les mutilations sexuelles ou les mariages forcés-. Cet état de fait peut être aggravé pour les femmes étrangères ou binationales par l'application d'un statut personnel qui leur est préjudiciable (régimes matrimoniaux, filiation, héritages).

Sur le plan des représentations, les quartiers de la politique de la ville font l'objet de beaucoup d'amalgames, tant dans les représentations qu'en a la population en général, que celles que peuvent en avoir certains agents des services publics et les institutions elles-mêmes, qui en sont parfois les premières productrices : les jeunes filles et les femmes n'y échappent pas.

Principes liminaires

Il est rapidement apparu au groupe de travail :

- Que sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes une grande production de livres, d'études, d'articles ont été publiés ces dernières années tant par les universitaires que par les associations : il ne nous revenait pas d'en faire un recensement exhaustif ; Et que la connaissance des inégalités commençait à être déclinée territorialement⁵, notamment par l'Observatoire national de la Ville (ONPV), l'Observatoire des territoires, portés par le CGET, comme par le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCEfh).
- Qu'au vu des diatribes, polémiques et anathèmes se focalisant sur la situation des femmes et des jeunes filles dans les quartiers, tant réelle que supposée, il ne nous revenait pas non plus d'alimenter les stéréotypes, essentialisations et amalgames, et d'être vigilants sur les glissements sémantiques trop souvent à l'œuvre, notamment ceux, trop courants, entre QPV/ culture musulmane/ pratique de l'Islam/ islamisme, sans pour autant nier la réalité des dérives communautaristes que renforce un Islam politique.

Les premières auditions ont porté sur **la place symbolique des femmes dans la société hier et aujourd'hui** (voir en annexe l'intégralité des interventions⁶) : dès l'Antiquité la place des jeunes filles et des femmes et leur rôle économique et social avaient été codifiés, et que **toutes les religions**, notamment celles du Livre, et **toutes les cultures** avaient durablement ancré dans l'inconscient collectif – auquel les femmes elles-mêmes n'échappent pas - leur rôle social de dominées, d'objets assujettis et non de sujets.

Il est donc nécessaire de « déconstruire ». Aussi, le CNV tient à affirmer que lutter aujourd'hui pour l'égalité, la liberté et l'émancipation des jeunes filles et des femmes est avant tout une **question politique** qui doit être portée par les hommes et les femmes de progrès, volontaires.

⁵ À l'occasion de la journée du 8 mars 2018, l'Observatoire des territoires a cartographié un jeu d'indicateurs territorialisés structurés autour de trois sujets clés : la place des femmes dans leur contexte démographique et familial, leur accès à l'éducation et à la formation ainsi que l'accès à l'emploi qui mettent en avant les enjeux de l'égalité femmes - hommes posés sur certains espaces, permettant d'apprécier de façon dynamique la situation des femmes et des hommes prises séparément mais également comparativement grâce au calcul d'indicateurs d'écart femmes-hommes. Plate-forme numérique et cartographie interactive: <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr>.

⁶ Fatiha AGAG-BOUDJAHLAT, auteure du livre « Le grand détournement », 2017 ; Agnès de PREVILLE et Sabine SAURET pour leur livre « Le Déni, ils sont au pouvoir, elles sont au service, enquête sur l'église et l'égalité des sexes », 2014, sous les pseudonymes de Maud AMANDIER et Alice CHABLIS ; Géraldine SANTROT, professeure de philosophie au lycée de Plaisir (78). A enseigné au lycée de La Plaine de Neauphle à Trappes.

Premiers constats sur la situation en QPV

QUELQUES CHIFFRES⁷

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les QPV (**52,1%** ; contre 51,5 % dans les unités urbaines environnantes), et les familles monoparentales y sont sur représentées (**24,1 %** contre **15,7 %** dans les unités urbaines environnantes). Au sein de ces familles monoparentales, la personne de référence est plus souvent la mère que le père en quartier prioritaire (88,6 % contre 87,1 % dans le reste des unités urbaines).

1 femme sur 2 est en emploi chez les 30 – 49 ans dans les quartiers prioritaires, contre 4 sur 5 dans les autres quartiers. Parmi les femmes en emploi, celles des QPV **travaillent davantage en temps partiel**.

50 % des femmes de 15 à 64 ans se situent en dehors du marché du travail et ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi. Parmi **les femmes en activité, soit la moitié d'entre elles en QPV**, le taux de chômage est plus important qu'ailleurs (**23 %**, contre 9,5 % pour les femmes des unités urbaines environnantes).

Plus d'une femme sur trois **vivait sous le seuil de pauvreté dans les zones urbaines sensibles, soit autant que les hommes**.

31,2 % des femmes des zones urbaines sensibles déclarent avoir renoncé à des soins pour raisons financières, contre 18,8 % hors Zus.

18 % des femmes des zones urbaines sensibles sont atteintes d'obésité, contre 15 % des femmes vivant hors Zus.

Moins de 40% des bénéficiaires du programme national « Ville Vie Vacances » (VVV) sont des filles.
3 % des femmes licenciées d'un club viennent d'un QPV.

En QPV, **30 %** des femmes se sentent en insécurité dans leur quartier, contre **18 %** des hommes.

Les femmes sont plus fréquemment en **insécurité** que les hommes quels que soient leurs lieux d'habitation. Le sentiment d'insécurité décroît régulièrement avec l'âge hors QPV, cependant, il **augmente avec l'âge dans les QPV**.

Les résidents en QPV présentent **un plus faible niveau de mobilité** :

La part d'« immobiles » est plus importante (+3 à 4 points de pourcentage), et les habitants effectuent, en moyenne, moins de déplacements au cours des cinq jours de semaine (-1,4 à -2,2 déplacements par rapport aux habitants des autres quartiers selon la taille de l'unité urbaine).

La part des **ménages non-motorisés** est plus importante en QPV (+12 à +17 points) et la **possession du permis**, moins répandue (-22 à -25 points).

Le **plus faible usage de la voiture** en quartier prioritaire touche surtout les femmes (- 4,8 déplacements en voiture en cinq jours pour les femmes des QPV par rapport à celles des autres quartiers, contre seulement - 2,8 pour les hommes).

⁷ Voir annexes.

LE SOUTIEN DE L'ETAT AUX ACTIONS DEVELOPPEES PAR LES ASSOCIATIONS ET LES COLLECTIVITES DANS LES CONTRATS DE VILLE

Comme le rappelait **Sébastien JALLET**, commissaire général adjoint à l'égalité des territoires, directeur de la ville et de la cohésion urbaine, lors de son intervention devant l'assemblée plénière du HCEfh⁸ en mars 2018 rendant compte de la mise en œuvre des recommandations du rapport EGALITER :

« Les habitantes des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont exposées aux discriminations multisectionnelles : emploi, espace public, stéréotypes multiples, adresse...

Si l'accès au droit demeure un axe prioritaire de l'action publique, la politique de la ville intervient selon deux axes :

- une action de renforcement du pouvoir d'agir en direction des femmes (accès aux droits, mobilisation dans l'espace social...);
- une action plus structurelle créant les conditions de l'égalité (emploi et insertion, logement, espaces publics, participation citoyenne).

« **La politique de la ville a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes (avec la lutte contre les discriminations et la jeunesse) un des 3 axes transversaux des 435 contrats de ville (2015-2020)** signés par l'Etat avec les présidents d'EPCL, les maires et leurs partenaires en 2015 [...] Ces interventions nécessitent pour la plupart l'inscription dans un partenariat avec le Service des droits des femmes et de l'égalité et son réseau territorial, les ministères de droit commun concernés et les collectivités locales avec la mobilisation de moyens financiers spécifiques et de droit commun ».

En termes de gouvernance, l'ONPV a produit et mis à disposition des acteurs locaux sur chacun des 1512 QPV un « kit » de données sexuées.

Le CGET a consacré en 2017 environ 4 millions d'euros du Programme 147 au soutien d'actions centrées spécifiquement sur les femmes en QPV.

En matière d'emploi, elles concernent le repérage, l'accompagnement renforcé et l'insertion par l'économique des femmes en QPV, mais aussi le financement des **postes d'adultes-relais et des postes FONJEP** (60% sont des femmes dans les deux cas), et la lutte contre les discriminations à l'embauche.

En matière de promotion à la citoyenneté des femmes, on peut constater que 51% des 1 157 **conseils citoyens** sont des femmes (54% sont des habitantes des QPV), et 300 000 euros sont consacrés à l'éducation à la citoyenneté des filles et des garçons.

L'expertise d'usage des femmes est promue et valorisée que ce soit dans le soutien aux **marchés exploratoires** ou à l'accompagnement d'initiatives innovantes, comme les Accorderies par exemple.

En matière d'**accès aux droits et d'accompagnement des victimes de violences** (violences intrafamiliales et harcèlement) 621 786 euros ont été mobilisés pour soutenir des actions exclusivement en direction des femmes (**36,4% des crédits consacrés aux actions d'accompagnement social bénéficiant directement aux personnes ou groupes de personnes s'estimant victimes de discriminations raciales, sexistes et à l'adresse ; 56,5% des crédits** mobilisés pour des actions de prévention et de lutte contre le sexisme, et le racisme dont certaines femmes peuvent être victimes).

⁸ Voir en annexe le texte complet de cette audition.

Concernant **les modes de garde des enfants**, dont on sait que la nature de leur offre (implantation) comme leurs conditions d'accès (horaires) constituent des freins à l'accès à la formation et à l'emploi notamment des familles monoparentales en QPV, **le CNV porte dans sa contribution à la feuille de route de la mobilisation nationale en faveur des quartiers, la nécessité de que soit instauré un « tiers payant » pour les parents résidant en QPV** : le système d'avances et de remboursements des CAF pénalise les familles pauvres et massifie le non recours. Cette proposition se retrouve dans le rapport Borloo et est une des mesures du Plan Pauvreté des jeunes porté par Olivier NOBLECOURT, délégué interministériel à la prévention et la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

TEXTES DE REFERENCE

Le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) dans le cadre du Vème programme d'action communautaire pour l'égalité des femmes et des hommes a produit en mai 2006 une **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**, invitant les collectivités territoriales à utiliser leurs pouvoirs et leurs partenariats en faveur d'une plus grande égalité pour toutes et tous. : prise en compte des discriminations, participation des femmes à la prise de décision, mise en œuvre, mise en œuvre des politiques publiques pour assurer l'élimination des stéréotypes sexués, intégration dans toutes les activités des collectivités locales et régionales

L'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes inscrit dans le code général des collectivités territoriales l'obligation pour les maires, les présidents des EPCI et des assemblées départementales et régionales de présenter préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, l'EPCI et les assemblées départementales et régionales, les politiques menées sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2014/8/4/2014-873/jo/texte

Circulaire du Premier ministre n° 57-29 SG du 30 juillet 2014 relative à la relative l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération (<http://www.ville.gouv.fr>)

LES RECOMMANDATIONS DU CNV

I. BOULEVERSER LES MENTALITES « Dé-genrer pour dé-ranger »⁹

Si dans notre pays républicain et démocratique, une norme supérieure et tacite issue de l'histoire et de l'héritage patriarcal s'impose à nous, celle du système du genre, agit comme une véritable symbolique du quotidien : comportements (virilité, féminité), codes vestimentaires (pas de jupe trop courte pour les filles, pas de robe pour les garçons, etc.) norme comportementale (pas de pleur, virilité, féminité, corps normé) et norme identitaire (qu'est-ce qu'être une fille, qu'est-ce qu'être un garçon). Cette norme est aujourd'hui plus prégnante dans les QPV. Culturelle, elle impose de façon accrue un contrôle social qui entrave les libertés des jeunes filles et des femmes, et se place au-dessus des valeurs et lois de la République¹⁰.

En France, il n'y a pas d'espaces interdits. Et pourtant... Les hommes doivent aussi s'émanciper pour avoir la possibilité de sortir des rôles pré-assignés et se positionner différemment. La question du regard masculin est une question de changement, d'évolution de pensée, qui nécessite une déconstruction de la pensée dominante. Les mots de la langue française n'y aident guère qui désignent sous le même vocable « homme »¹¹ (à l'inverse grec ou du latin) les concepts d'*andros* (l'humain mâle) et d'*anthropos* (personne humaine).

I. I - SENSIBILISATION ET FORMATION DES DECIDEURS ET DES ACTEURS

Le CNV fait le constat que si de nombreuses initiatives en matière de sensibilisation et de formation existent aujourd'hui, que ce soient dans le cadre de la formation continue dans les collectivités ou dans les entreprises, destinées aux acteurs territoriaux, aux élu.e.s, aux décideurs, aux techniciens, aux animateurs, elles peinent à s'imposer. Au grand dam des associations et des organismes de formation, **leur public est déjà sensibilisé, et vient le plus souvent pour conforter son intérêt sur la question et réassurer ses argumentaires.**

⁹ Le "genre" est un concept sociologique désignant les "rapports sociaux de sexe", et de façon concrète, l'analyse des différences entre statuts et rôle sociaux des hommes et des femmes, déterminées par l'économie, la culture, les institutions, la société en général. Les "relations de genre" varient selon le lieu et l'époque. (La notion de "sexe" s'applique, elle, à la différence biologique entre les femmes et les hommes). Appliquées aux politiques publiques, l'approche de genre a pour objectif de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes en prenant en compte les différences et la hiérarchisation socialement construite. On parle aussi en France "d'approche intégrée de l'égalité" pour traduire le "gendermainstreaming", qui vise à prendre en compte l'objectif de réduction des inégalités entre femmes et hommes dans toutes les politiques, de façon transversale, en analysant en amont les impacts différenciés de ces politiques sur les femmes et sur les hommes".

¹⁰ Le CNV a déjà pris en compte ces problématiques et donner des pistes de travail et recommandations dans les Avis de juin 2016, concernant la lutte contre les radicalisations, l'Image des quartiers dans les médias (espace dédié au CNV sur le site du CGET, www.cget.gouv.fr).

¹¹ Afin de sortir de la confusion, beaucoup de personnalités et d'associations préfèrent remplacer aujourd'hui les termes de « droits de l'homme » par « droits humains ».

En effet, intégrer l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques est souvent vécu comme une contrainte supplémentaire et suscite encore, sans volonté politique forte et affichée, au mieux quelques sourires polis. De nombreux outils existent : guides-référentiels sur l'urbain édités par les collectivités locales ou les associations engagées sur l'aménagement, la mobilité, l'environnement. La ressource est là, disponible, aisément accessible (voir annexe) comme plus spécifiquement pour les QPV, les formations et séminaires de réflexion des Centres de ressources de la politique de la ville, qui rassemblent nombre de professionnels.

Les membres du CNV considèrent que le cadre des contrats de ville reste le lieu de gouvernance, d'échanges et de mise en œuvre approprié pour développer cette politique publique en QPV. Beaucoup d'actions ont été entreprises. Axe transversal des contrats, indépendamment des actions ciblées directement sur les jeunes filles et les femmes, la volonté d'une priorisation globale du sujet peine à être lue.

Aussi le CNV préconise :

. Qu'indépendamment des actions ciblées sur les femmes en QPV, **les programmations annuelles fassent l'objet d'une « lecture genrée » afin de déterminer des indicateurs (éducation, mixité, sensibilisation, formation, mobilité...) et se dote d'objectifs de progrès chiffrés** ; Le cadre de cette grille pourrait être proposé par l'Etat afin de permettre une analyse et une lisibilité au niveau national ; La régionalisation du budget de l'Etat devrait permettre la déclinaison et le croisement des deux documents de politique transversale (DPT) « ville » et « égalité femme homme » assortis de critères de pertinence, d'efficacité, d'impact et de durabilité.

. **Qu'à défaut de budget genré dans les collectivités - vers lesquels il faut tendre -, les budgets des demandes de subventions dans le cadre de la politique de la ville le soit.** La budgétisation genrée, comme l'approche intégrée du genre, est transversale et concerne tous les champs des thématiques des contrats de ville : l'éducation, la santé, le social, mais aussi l'emploi, l'économie, les transports, le numérique,...etc. **Le CNV souhaite que le CGET se dote de moyens d'analyse et de contrôle fins identifiant la part des femmes bénéficiaires des 28 500 actions annuellement financées au titre de la politique de la ville** ; Aujourd'hui seuls sont lisibles des prévisionnels et des bilans sur la base de déclaratifs.

La budgétisation sensible au genre ne consiste évidemment pas en des budgets qui seraient séparés pour les femmes et les hommes, mais dans une analyse « sexospécifique » des budgets en restructurant les recettes et les dépenses afin de permettre une réelle transparence et une meilleure efficacité de l'utilisation des fonds public en matière d'égalité.

Cette mesure pourrait être expérimentée dans quelques départements et être généralisée dans le cadre des futurs contrats ;

. Que, concernant l'ensemble des actions portées par les associations, **des mesures incitatives** pourraient être systématisées, comme réserver un « bonus » financier à celles qui de façon effective (et pas seulement déclarative) mettent en œuvre des actions en faveur de l'émancipation des jeunes filles et des femmes ;

. Que pour chaque contrat il y ait l'obligation de désigner **une personne dédiée** au sujet qui rende compte annuellement des avancées effectives de ces indicateurs et de leurs évolutions au comité de pilotage ;

. Que des journées de sensibilisation soient rendues obligatoires pour l'ensemble des acteurs des contrats de ville, une enveloppe budgétaire étant réservée à cet effet ;

. Enfin, que les formations de base de l'ensemble des métiers intervenant dans le champ du développement urbain et durable intègrent des modules obligatoires de sensibilisation et/ou de formation à l'égalité femmes-hommes (écoles d'architecture, d'urbanisme et de paysage, écoles d'ingénieurs, techniciens)...

Sortir cette politique publique du sentiment de contrainte nécessite de faire la démonstration que prendre en compte les besoins quotidiens des femmes, leurs différents temps de vie, sont une plus-value, notamment économique, pour l'ensemble du territoire.

I.II – EDUCATION ET FORMATION

La **mixité** scolaire et éducative, une conquête des cinquante dernières années, n'est que marginalement remise en cause. La coexistence des individus des deux sexes doit s'apprendre dès le jeune âge, dans ce milieu public, intermédiaire entre la famille et la société adulte, qu'est l'école, et ce, dès la maternelle. Elle doit cependant être réaffirmée comme un principe. Mais la mixité n'est pas un principe suffisant, si elle ne s'accompagne pas d'une véritable politique d'égalité, et un apprentissage du respect mutuel. **Il est fondamental aujourd'hui d'y associer les parents.**

Comme le rappelle les travaux et études très concrètes d'Édith Maruéjols ou d'Yves Raibaud en région bordelaise, l'impact de la division sexuée du loisir des jeunes influe sur leur manière d'utiliser la ville à l'âge adulte : « À partir de l'adolescence, on identifie les lieux et espaces comme spécifiquement masculins ou féminins (rarement mixtes). On apprend aux garçons à investir l'espace public, les filles, quant à elles, sont « reléguées » à l'espace privé et une majorité d'entre elles décroche de l'espace public ». Le rééquilibrage ne se fera qu'en **associant les garçons à la réflexion sur leur propre place.**

Dès les années 80 la politique de la ville a pris en compte dans l'espace public l'occupation des jeunes garçons – dont le désœuvrement inquiétait à raison - tant en termes de prévention de la délinquance que de loisirs éducatifs et sportifs, notamment pendant les vacances scolaires. On constate aujourd'hui que l'implantation des jeux pour enfants, des skates parc, de city stades, des salles de sport de proximité, ...etc. a involontairement contribué à sexuer l'espace public en le réservant aux adolescents et aux hommes.

Notons que la fin des colonies de vacances a obéré un espace de mixité pour les adolescents les plus modestes que les camps de vacances de quelques jours ne suffisent pas à remplacer dans la durée.

L'enjeu aujourd'hui est de savoir comment s'approprier l'espace public à égalité. Il s'agit bien d'une reconquête, où le rôle des collectivités locales comme des clubs sportifs et des associations est essentiel. Aussi, le CNV recommande :

. De proposer systématiquement des activités mixtes ;

. De réserver des temps égaux d'occupations des équipements de plein air ;

- . De veiller à ce que les créneaux horaires proposés aux jeunes filles soient compatibles avec leur sécurité ou leur sentiment d'insécurité, notamment dans les gymnases ;
- . Et en même temps, même si cela apparaît paradoxal, réserver en proximité des **espaces non mixtes de proximité dédiés – entre sphère privée et sphère publique - où les adolescentes** peuvent s'extraire du regard des hommes et de la pression sociale, se retrouver et échanger entre elles, échanger avec des femmes adultes, faire leurs devoirs...
- . Il convient aussi de considérer que les stages, la formation, l'accès à l'emploi sont des lieux de mixité sociale et sexuée.

Lever les freins à l'emploi des femmes, notamment en favorisant des modes de garde adaptés pour celles qui sont mères, est primordial.

L'emploi et le salaire est une (voire la seule) source d'indépendance et de liberté pour les femmes¹².

Les entreprises sont de plus en plus conscientes de leurs responsabilités en matière d'égalité femmes-hommes.

Elles peuvent et doivent être des lieux de prévention, de détection et de protection pour leur.e.s salarié.e.s les plus exposées à des violences physiques et morales tant dans leur sphère privée qu'au sein même de l'entreprise,

Elles peuvent aussi construire des parcours de réussite.

Le CNV souhaite que soient valorisées celles qui portent des initiatives en ce sens dans leurs engagements social et sociétal (RSE), notamment celles implantées dans les QPV ou à proximité, ou celles intervenant sur les quartiers.

II.- LE DROIT A LA VILLE

Tant il est vrai que les mots servent à la définition du monde, le CNV tient à affirmer que la ville n'est pas un espace neutre : la ville est un espace sexué.

Considérées comme universelles et neutres les politiques urbaines contribuent à renforcer les inégalités entre les femmes et les hommes par les choix techniques qu'elles sou tendent, dans les QPV comme ailleurs, mais plus encore... Elles sont de fait en défaveur des femmes, alors même que celles-ci, de façon rémunérée ou non, contribuent au développement social, économique et urbain (Pensons à leurs actions dans les associations de proximité).

De nombreuses normes culturelles rendent aujourd'hui la présence des femmes illégitimes dans les espaces publics.

Le CNV recommande que les marches exploratoires soient systématisées dans chaque QPV, et leurs constats, leurs freins et leurs avancées portés à la connaissance des comités de pilotage des contrats de ville. Leur champ doit dépasser le cadre de la sécurité, mais aussi s'élargir sur le sujet des déplacements, de la qualité des liaisons piétonnes aux transports en commun et leurs infrastructures, et à l'évaluation des plans de déplacements urbains (PDU) et des plans de déplacements des entreprises (PDE).

¹² L'individualisation du paiement des impôts à la source contribue sur ce point à reconnaître aux femmes un statut de « sujet » à part entière quel que soit son mode de calcul.

II.I. - ESPACES PUBLICS ET HABITAT

Engagée sur ces questions, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) porteuse de programmes innovants travaille à la mise en place d'outils, comme ceux présentés par exemple lors d'une journée d'échange avec l'Agence Française de Développement (AFD) qui publie depuis mars 2014 des « boîtes à outils » sur le genre (développement urbain, transports et mobilité, diligences environnementales et sociales, ...etc.), aisément accessibles et transposables¹³.

Dans le cadre des projets urbains, l'ANRU fait le constat de la difficulté des collectivités à appréhender le sujet, ou lorsqu'elles l'appréhendent à mettre en place des projets et des réponses concrètes.

Aussi le CNV préconise que l'ANRU :

- . **Intègre le sujet du genre à toutes les interventions** – de sa conception à sa réalisation - au titre du projet de renouvellement urbain et soutienne tous types d'innovations qui complètent le projet urbain de base en développant une offre de services adapté aux femmes : **prise en compte des espaces et des temps.**
- . **Elabore un cahier des charges** qui prenne en compte le sujet du genre ;
- . **Porte celui-ci à la connaissance** des décideurs des comités de pilotage et des comités techniques des contrats de ville où siègent les conseils citoyens ;
- . **Acte cette volonté dans son règlement général ;**
- . **Labellise** les réalisations les plus exemplaires en termes d'innovation.

Parallèlement, en terme de construction ou de réaménagement, le CNV souhaite que **les bailleurs sociaux et les architectes produisent et standardisent de nouvelles façons d'habiter** (appartements transformables en fonction de la taille des familles pour prendre en compte les familles monoparentales, les familles séparées ou recomposées, le vieillissement de la population, ...etc.) à l'exemple du travail mené depuis 2015 par la commune de Villiers-le-Bel, accompagné par l'association Genre et Ville (opération-test en construction neuve ; opération-test en réhabilitation et accompagnement de l'aménagement dans l'espace public avec les femmes).

II.II. - ESPACES PUBLICS ET MOBILITE

Les déplacements des femmes sont conditionnés par leurs rôles économiques, sociaux et familiaux : conduire et récupérer les enfants dans leurs écoles, les accompagner chez le médecin, faire des courses,... etc. **Le transport doit être considéré comme un indicateur transversal de la place réservée aux femmes dans l'espace**, et permet d'aborder la réalité de leurs besoins.

Dans une étude réalisée pour le compte du CGET en 2017, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) a développé une méthodologie basée sur l'exploitation des enquêtes ménages-déplacements¹⁴.

¹³ Site internet : Genre.adf.fr

¹⁴ Cette étude s'intéresse à tous les déplacements dans la semaine des plus de 11 ans. Elle compare les quartiers de la politique de la ville (QPV) aux autres quartiers de 33 unités urbaines de tailles diverses. Les enquêtes sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage des collectivités suivant une méthodologie labellisée par le Cerema. Elles recensent tous les déplacements réalisés un jour de semaine, la veille de l'enquête, par les membres d'un échantillon représentatif des ménages du territoire enquêté. Voir annexe.

Les femmes travaillent très souvent en temps partiel ou à horaires décalés, et se déplacent beaucoup plus pendant les heures où il y a moins de transports disponibles que de services ouverts. Sans emploi, inactives, elles marchent.

Si la voiture reste un moyen de se sentir en sécurité et de concilier plus facilement les obligations, elle reste majoritairement utilisée par les hommes (les femmes sont moins nombreuses que les hommes seules en voiture, et plus nombreuses dans les transports en commun 62%). L'enquête menée à Bordeaux montre que le deux-roues motorisé (90% d'hommes) et le vélo (62% d'hommes) ne vont pas de soi pour les femmes notamment dans leurs tâches d'approvisionnement et d'accompagnement, en l'absence de "commodités" (pistes en site propre, garages à vélo et vélo cargos, vestiaires) leur permettant de circuler avec des enfants, des sacoches, des sacs, tout en gardant une bonne présentation de soi, exigée notamment dans le travail. Le vélo et la marche à pied ne résolvent pas, bien au contraire, le sentiment d'insécurité des femmes dans la ville, en particulier la nuit, si ne sont pas mis en place des dispositifs contraignants pour lutter contre le harcèlement de rue et les violences sexistes et sexuelles dans la ville.

Au vu des différents constats, le CNV souhaite une réelle prise de conscience des décideurs : **le mode de transport n'est pas seulement utilitaire, il est un espace de sociabilité sexué** où la réflexion sur le « temps » doit supplanter celle sur la « distance ».

Quel que soit le mode de déplacement subi ou choisi, l'accent doit être mis sur la qualité du service offert en privilégiant le confort sur la rapidité.

Aussi, le CNV recommande de façon générale :

- Que **chaque contrat de ville intègre des enquêtes pour identifier les besoins prioritaires des femmes en matière de transports en y associant les services publics et les entreprises ;**
- Que les aménagements urbains des QPV intègrent systématiquement **les mobilités douces**, notamment dans le cadre des projets de renouvellement urbain (les pistes cyclables en sont encore trop absentes) ;
- Que, comme le préconisait le CNV dans son avis sur l'avant-projet de loi portant sur **l'évolution du logement et l'aménagement numérique (ELAN)**, **les autorités organisatrices de transport portent de façon obligatoire la responsabilité de la mise en place et de la coordination des moyens alternatifs aux transports en commun dans leur plan de circulation et de parking intermodal : le transport à la demande, l'auto-partage, le co-voiturage, ... etc ;**
- Inciter les grands groupes automobiles à mettre des **véhicules électriques sans permis dans les lieux stratégiques pour la mobilité des femmes** : aux endroits d'intermodalité (gares) et de lieux de vie (commerces, hôpitaux, permanences sociales, établissements scolaires, lieux de garde de la petite enfance, espaces sportifs, culturels et de loisir...) ;
- Que les **formations** aux transports soient promues et intègrent les jeunes filles, notamment **en apprentissage et en stage** (y compris les stages de 3^{ème}) ;

- Que les transporteurs mettent en place la **formation obligatoire des chauffeurs** à la prise en compte des attentes des jeunes filles et des femmes en termes de sécurité et de confort, notamment en soirée, et mettent en place **d'un numéro d'appel sur les questions de sécurité, qui ne se substitue pas à la présence humaine de médiation et de sécurité** ;
- Que **les infrastructures de mobilité soient réfléchies et conçues comme des espaces de sociabilité** : cheminements, dessertes et arrêts conviviaux, larges transparents et abrités des intempéries, accès au wifi, à des toilettes décentes... ;

Enfin, le CNV attire l'attention des décideurs sur le fait que l'interdiction de la voiture en ville pénalise plus les femmes que les hommes : ce sont elles qui font 75% des accompagnements et 65% de l'approvisionnement des ménages, ce qui, cumulés, définit des parcours complexes en termes de temps et d'espace que la voiture simplifie.

*« Les femmes n'ont pas tort du tout quand elles refusent les règles de vie
qui sont introduites au monde
d'autant que ce sont les hommes qui les ont faites sans elles. »*
Michel de Montaigne

ANNEXES

- 1. PERSONNES AUDITIONNEES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL**
- 2. SEMINAIRE DU 5 MARS 2018**
- 3. INTERVENTIONS**
- 4. ONPV**
- 5. Audition Sébastien JALLET au HCEfh**
- 6. RESSOURCES**

ANNEXE 1

PERSONNES AUDITIONNEES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

Yves RAIBAUD, Membre du HCEfh, géographe, spécialiste de la géographie du genre, chargé de mission égalité femmes-hommes, chercheur au sein de l'unité Passages, CNRS. Maître de conférences à l'université Bordeaux Montaigne.

Geneviève COURAUD, membre du HCEfh.

Angèle DIONE- Maire adjointe en charge de la vie associative à Stains et Conseillère de Plaine-Commune en charge de l'égalité femmes-hommes.

Ariane DUPONT - Directrice de l'École d'économie de la Sorbonne, Université de Paris 1 Sorbonne

Fatiha AGAG-BOUDJHLAT- Auteure du livre « *Le grand détournement : féminisme, tolérance, racisme, culture* », 2017.

Agnès DE PREVILLE – journaliste, et **Sabine SAURET** – bibliste, auteures de « *Le Déni, ils sont au pouvoir, elles sont au service, enquête sur l'église et l'égalité des sexes* », 2014, sous les pseudonymes de Maud Amandier et Alice Chablis.

Géraldine SANTROT - professeure de philosophie au lycée de Trappes, puis de Plaisir (78).

Carmelina DE PABLO - Présidente de l'association des Elu.e.s contre les violences faites aux femmes (ECVFF)

Kim CHIUSANO, Responsable du pôle innovation et ville durable à l'**ANRU**.

Chantal TALLAND, Directrice de l'Ecole du Renouvellement Urbain, accompagnée d'Alice COMBAUD

Pour le CGET :

Stéphanie MAS, Cheffe de bureau de l'ONPV, Direction des stratégies territoriales du CGET.

Marie SALA, chargée de mission au Bureau de l'ONPV, Direction des stratégies territoriales du CGET.

Anaïs BREAUD – Sous-directrice, Direction de la ville et de la cohésion urbaine au CGET.

Corinne BORD - Cheffe de bureau promotion de la citoyenneté et prévention des discriminations, Direction de la ville et de la cohésion urbaine au CGET.

ANNEXE 2

SEMINAIRE DU 5 MARS 2018

Compte rendu synthétique

Séminaire sur la Place des jeunes filles et des femmes dans les espaces publics en QPV

Lundi 05 mars 2018 de 10h à 13h
Grande salle Casimir Delavigne (Sénat)



En octobre 2017, le Conseil national des villes (CNV) a été saisi par le Ministre de la Cohésion des territoires, Monsieur Jacques MEZARD, pour produire un avis et des recommandations qui seront rendus en juin 2018 sur « **la place des jeunes filles et des femmes dans les espaces publics en quartiers prioritaires de la ville (QPV)** ».

La ville est un espace physique et symbolique. Force est de constater qu'elle est fabriquée depuis de nombreuses années par les hommes pour les hommes. Dans ce cadre, la question des rapports femmes – hommes, qu'elle soit abordée du point de vue de l'égalité, de l'accès aux droits, des discriminations, de la scolarité, de la mixité ou encore des violences verbales et physiques, se pose dans l'ensemble de la société. Elle semble pour autant être plus fortement marquée dans le cadre des QPV, qui centralisent des difficultés multiples. Ces contraintes qui pèsent de façon lancinante - voire permanente - portent sur la liberté de circuler et d'agir, le choix de l'apparence physique ou vestimentaire, et plus largement de la place symbolique de la femme dans la société.

A quelques jours de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars, le séminaire organisé par le CNV - accueilli par Fabienne KELLER, vice-présidente du CNV - auquel s'est associé le Haut Conseil à l'Égalité femmes hommes (HCEfh), a eu lieu le lundi 05 mars de 10h à 13h au Sénat. Il a eu pour objectif d'initier la réflexion sur le sujet en confrontant les analyses scientifiques et universitaires avec les expériences de terrain offertes par les membres des deux conseils.

Près d'une quarantaine de personnes étaient présentes lors de ce séminaire, marqué par les interventions de :

Yves RAIBAUD¹⁵ a exposé les chiffres clés du rapport du HCEfh publié en 2014 sur les inégalités femmes-hommes dans les QPV et les territoires ruraux. Selon le rapport et ses analyses, il existe une différence d'appropriation de l'espace public dès le plus jeune âge (y compris dans les cours de récréation des écoles maternelles) : **les hommes ont tendance à l'occuper par plaisir et sont davantage statiques, alors que les femmes l'évitent ou y passent par nécessité.** Selon le rapport,



près d'une femme sur trois se sent en insécurité dans son quartier, contre moins d'une femme sur cinq hors QPV. Les femmes en QPV déclarent davantage être exposées aux violences physiques et/ou sexuelles que les femmes hors QPV. Par ailleurs, *« la sociabilisation des filles et des garçons est encouragée dans des espaces séparés en mettant l'accent sur le sport dans les quartiers alors que l'on sait que les garçons s'en emparent - ce qui relève de l'affirmation de la virilité -*

*et les filles en sont relativement écartées ; ceci se retrouve dans les statistiques qui montrent que 75 % des budgets publics dédiés au sport – et des loisirs en général – profitent aux garçons. Aujourd'hui, 3% de jeunes filles dans les QPV sont licenciées dans les fédérations sportives contre 8 % des garçons. Ce constat invite à faire un travail de justice face à l'impôt, c'est-à-dire de **faire des budgets genrés et donc de mesurer les moyens qui sont donnés aux filles et aux garçons.** Pour le*

¹⁵ Yves RAIBAUD, Membre du HCEFH, géographe, spécialiste de la géographie du genre, chargé de mission égalité femmes-hommes, chercheur au sein de l'unité Passages, CNRS. Maître de conférences à l'université Bordeaux Montaigne. Auteur de nombreux articles et ouvrages, dont « La ville faite par et pour les hommes », 2015. Ses thèmes de recherches portent notamment sur le genre et la ville, les loisirs des jeunes, les masculinités et la géographie de la musique.

*ratrapage et l'équilibre, il y a deux solutions conjointes à mettre en œuvre : **promouvoir la mixité fille-garçon, mais aussi réserver des espaces non-mixte féminin dans les pratiques sportives, culturelles et de loisirs des jeunes filles** ».*

Stéphanie MAS¹⁶ et Marie SALA, du bureau de l'observation des territoires en politique de la ville (ONPV) au CGET, ont exposé les travaux menés sur les femmes en QPV en 2015-2016. Elles ont mis en avant les inégalités femmes – hommes au travers notamment de l'emploi, de l'éducation et du sentiment d'insécurité. **Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les QPV (52,1 %), et les mères cheffes de familles monoparentales y sont surreprésentées (88,6 %).** Seule une femme sur deux est en emploi chez les 30-49, contre quatre sur cinq dans les autres quartiers. Parmi les femmes en emploi celles des QPV travaillent davantage en temps partiel.



Patrick BRAOUEZEC¹⁷, Angèle DIONE¹⁸, et leurs collaboratrices, ont apporté des analyses et des exemples de terrain sur le travail engagé sur Plaine-Commune, qui rassemble 5 des 10 villes les plus pauvres de France. Ils ont illustré leurs propos en partageant le travail engagé sur leur territoire par **les « marches exploratoires » interrogeant des groupes de femmes et de jeunes filles**

volontaires sur l'accès aux espaces publics, leurs cheminements et leur sécurité réelle ou ressentie, et de proposer des transformations, aménagements.



des

¹⁶ Stéphanie MAS et Marie SALA, respectivement Cheffe du bureau de l'ONPV et chargée de mission, Sous-direction de l'observation et des analyses statistiques, **Direction des stratégies territoriales du CGET**.

¹⁷ Patrick BRAOUEZEC, président de l'établissement public territorial Plaine Commune en Seine-Saint-Denis.

¹⁸ Angèle DIONE, maire adjointe en charge de la vie associative à Stains et conseillère de Plaine Commune en charge de l'égalité femmes-hommes.

Enfin, **Ariane DUPONT**, directrice de l'École d'économie de la Sorbonne¹⁹, a exposé très concrètement le résultat d'études internationales, dont particulièrement l'étude « Femmes, se déplacer dans l'espace public, expériences internationales, 2014 », croisant genre et mobilité. Elle



a abordé la notion de **mobilité contrainte des femmes : leurs déplacements sont conditionnés par leurs rôles sociaux. Elles empruntent plus fortement les transports en commun que les hommes, alors même qu'ils sont conçus par des hommes, qui privilégient la vitesse au confort** : « *Il faut prendre conscience que le mode de transport est un lieu de vie et pas seulement un mode de transport utilitaire* ». **L'utilisation de la voiture est un moyen pour elles de se sentir plus en sécurité**

et/ou de pouvoir concilier plus facilement leurs obligations familiales : « *recupérer les enfants à l'école, les accompagner chez le médecin, ou faire les courses* ». L'éducation donnée par les parents joue également un rôle majeur : dès leur plus jeune âge, ils incitent les jeunes filles à limiter leur aire de déplacement par peur du danger extérieur.

Ce travail fructueux augure bien des suites en permettant à l'ensemble des acteurs présents – chercheurs, enseignants, élus locaux, entreprises, membres associatifs, habitants – de partager des connaissances, des analyses et un vocabulaire communs. Ce séminaire a permis d'échanger et d'éclairer les participants sur les constats, les enjeux et les perspectives que soulève la question des inégalités dont pâtiennent les jeunes filles et les femmes, et de façon plus accrue dans les QPV, et qui affecte *a fortiori* la cohésion sociale de l'ensemble de la société.

Toutes et tous tombent d'accord sur la nécessité de sortir des stéréotypes et des représentations dans lesquels nous sommes consciemment ou inconsciemment enfermés, et que pour faire avancer les mentalités, il convient de « déranger pour dé-generer ». Si penser la ville pour tous en terme universel revient à la penser pour les hommes, il est un enjeu citoyen – républicain - de la penser avec et pour les femmes.

S'interroger sur la place des femmes et des jeunes filles, c'est aussi s'interroger sur celle des hommes, celle qu'ils prennent et celle qu'on leur donne. **C'est sur ce « droit à la ville » pour toutes et tous que le CNV rendra ses préconisations en terme de politiques publiques en juin 2018.**

¹⁹ Auteure d'une quinzaine de publications, ses recherches interrogent le rapport entre science et mesure dans la production du savoir mais également dans la définition et la conduite des politiques publiques (la demande de transports, le genre...) nécessitant une approche multi-disciplinaire.

Verbatim

- « 100 % du temps des skateparks est utilisé par les garçons » (Y. RAIBAUD)
- « Il faut savoir déranger pour dégenrer » (P.BRAOUEZEC) ;
- « Les femmes, quand elles sortent, elles font plusieurs déplacements, elles vont aller à plusieurs endroits, alors que les hommes font des allers-retours à un seul lieu » (A. DUPONT).
- « Des études montrent que les jeunes filles passent de plus en plus vite le permis de conduire que les jeunes garçons [...] car cela leur donne une forme de liberté, et de sécurité sur le trajet ; par rapport aux bus, elles ne sont pas harcelées » (A. DUPONT).
- « Il faut prendre conscience que le mode de transport est un lieu de vie et pas seulement un mode de transport utilitaire » (A. DUPONT)
- « Il faut aussi s'intéresser au point de vue des jeunes garçons et à leur éducation sur ce sujet [...] La question des quartiers ultra-marins est également centrale, il ne faut pas les laisser de côté – très peu de données existent sur ces territoires » (L. NONONE – Membre du collège « Acteurs économiques et sociaux » du CNV)

A voir :

- Film d'Eléonor GILBERT, *Espace*, 2014

Contacts :

Le secrétariat général du Conseil national des villes (CNV) est assuré par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Pour aller plus loin, rendez-vous sur l'[espace dédié au CNV sur le site du CGET](http://www.cget.gouv.fr),
www.cget.gouv.fr



ANNEXE 3

INTERVENTIONS²⁰ lors du groupe de travail du 28 MARS 2018

1. Fatiha AGAG-BOUDJHALAT- Auteure du livre « *Le grand détournement : féminisme, tolérance, racisme, culture* », 2017.

« Bonjour,

Merci pour cette proposition qui m'honore. Et qui m'honore pour une raison particulière: vous ne m'auditionnez pas pour ce que je suis, une fille d'immigrés de culture musulmane qui a grandi dans les quartiers de politique prioritaire. Mais pour mon livre, ma réflexion. Le piège du témoignage est de, en même temps qu'il permet de se confronter à un vécu, une réalité souvent niée, minimisée, d'enfermer celui qui le livre dans une case anecdotique. Sans l'associer à la réflexion en tant que personne capable d'analyse.

Vous m'avez demandé un exposé sur mon livre. Je vais commencer pourtant par un témoignage : Petite, j'ai grandi dans une ZUP qui a tardé à prendre un nom : Petite Hollande. Sans mixité ethnique et sociale, mais avec de l'emploi. Peugeot. Il y avait une MJC. Et pourtant, il suffisait qu'un garçon participe à une activité pour que nous, les filles, ne puissions pas en profiter. C'était quelque fois dit clairement par nos frères. Mais très vite, nous l'avions intégré. La contrainte est intégrée. C'était il y a longtemps, c'était déjà l'œuvre d'un patriarcat oriental qui n'a rien à envier à son pendant occidental. Mais les choses se sont aggravées avec le développement d'une hyper-orthodoxie religieuse qui fait que les femmes n'ont pas leur place dans l'espace public, qu'elles n'y sont pas à leur place, qu'elles le traversent, que leurs trajets sont des routines qui répondent à des besoins impérieux : les courses, amener et ramener les enfants de l'école. Ou elles sont plus âgées et peuvent s'installer à plusieurs loin des hommes, un peu comme dans la Vie devant Soi : "quand on est petit, pour être quelqu'un, il faut être plusieurs". Mais comme l'Arabie Saoudite qui oblige les femmes qui voyagent à être accompagnées par un parent masculin, les femmes et les filles doivent se doter de tuteurs : le caddie de course, l'enfant à chercher de l'école....

Je n'ai pas voulu faire une biographie mais réfléchir aux mots. Au détournement en bande organisée de termes qui pour moi appartenaient à notre patrimoine politique commun : tolérance (excision, avec l'appel à dépénaliser l'excision porté par la revue du Mauss par des intellectuels de gauche en 1989, en disant que nous ne pouvions, par intolérance, réprover une pratique culturelle non mutilante), féminisme (qui prend les habits du racialisme pour combattre le patriarcat blanc mais défend le patriarcat oriental), laïcité qui est présentée comme un œcuménisme et un levier de religiosité ostensible, l'universalisme qui est brocardé parce qu'il est présenté comme la marque de l'impérialisme blanc : il consiste pourtant à établir que sur tout le territoire de la France, les lois que la Nation s'est donnée s'appliquent. Et ceux qui le dénoncent tombent dans un orientalisme condescendant : messieurs, mesdames, je suis votre compatriote. Pas une bonne sauvage de nouvelle Guinée avec qui vous ne pourriez communiquer qu'au travers de traducteurs et à qui il faut réapprendre ce que mon épiderme et mes origines commandent que je sois : au nom de quoi ce qui est bon et digne pour vous, ne le serait pas pour moi? Nous sommes dans une régression anthropologique, et le culturalisme empiète dangereusement sur le politique,

²⁰ Ces contributions écrites suite à l'audition ont été autorisées par leurs auteures et n'engagent que leur responsabilité.

et l'égalité en droits et en dignité : Cour d'assises de Bordeaux, justice ethnoculturelle... qu'en sera-t-il avec les crimes d'honneur!

Et d'abord liberté.

C'est le terme le plus détourné et le plus mis en avant. On l'invoque pour défendre le droit des femmes à se voiler. Personne ne pointe une arme sur le temps pour commander aux femmes de se voiler. Mais considérons les avancées (forcées) du droit sur la notion de contrainte : c'est une obligation intégrée. Un sauf-conduit. Le signe que la femme consent à rester à sa place. Ce faisant, elle obtient le droit de sortir. Mais aux conditions et en respectant les modalités imposées par le patriarcat oriental et islamique. Elle signifie qu'elle consent à respecter ce que tous les patriarcats ont toujours imposé aux femmes : le tryptique virginité, pudeur, discrétion. La liberté consiste alors à obtenir le maximum de ce qu'une femme peut obtenir dans un cadre réglementé par les choix des hommes. Quelle liberté alors ? Il n'y a pas de liberté sans contenu éthique. Il n'y a pas de choix libre sans éducation au choix. Il n'y a pas de choix libre s'il n'y a pas d'équivalence morale entre les deux termes de l'alternative : le voile : pureté et bonne musulmane, non voile, impureté, mauvaise musulmane. Le retournement est tel que le foulard est présenté comme le signe d'empowerment : de puissance d'agir féminine. C'est de la pure communication : exemple Edward Barnays, considéré comme le père des relations publiques, abordé par un patron d'une entreprise de tabac, parce que les femmes ne fument pas, il perdait un marché important. Comment les convaincre, au-delà du tabou ? Barnays prévient les journalistes, paie des comédiennes qui, pendant une marche politique des suffragettes, à un signal convenu, sortent une cigarette, l'allument et parlent aux journalistes des torches de la liberté. Voilà que la cigarette était devenue un objet de subversion contre le patriarcat! La même chose se passe avec la captation de la Women's March par des femmes islamistes clamant leur féminisme...

Nous sommes dans un contexte d'hyperghettoisation : la réalité de ségrégation sociospatiale urbaine est doublée d'une chape de plomb religieuse. Qui est oppressive : cour constitutionnelle de Turquie / licenciement prof voilée : pression qui induit que ceux qui ne suivent pas l'orthodoxie sont de mauvais musulmans.

Le rapport Obin expliquait que des sociologues avaient justifiées cette ghettoisation au nom d'une plus grande efficacité dans l'aide sociale. Dès 2004, Le rapport que Brigitte Deydier, Femmes et sports, rapport au ministre de la parité et de l'égalité professionnelle et au ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative alertait sur le recul de la pratique sportive des jeunes filles des quartiers. Que dire de ce qui se passe dans les clubs de foot masculins : chacune et chacun doit tenir son rôle et rester à sa place: l'assignation à résidence identitaire. Je ne vous apprendrai rien.

L'enjeu crucial n'est pas tant celui de la visibilisation des femmes dans ces espaces, si celle-ci se fait aux conditions imposées par la communauté et donc les hommes, que celle de sa normalisation et de sa légitimité. L'enjeu est toujours celui de l'émancipation individuelle et collective et cela passe par la mobilité, qui comme l'écrivait le géographe Laurent Faret n'est plus seulement une culture mais un capital social. Cela passe par la mixité. L'Etat et les collectivités territoriales ne doivent plus accorder l'accès aux équipements publics et de subventions sans obligation de mixité sexuelle, ou d'équipes féminines. Ils vous diront qu'il n'y a pas de filles désireuses de participer. C'est normal en l'état actuel d'éducation genrée. Et bien que les garçons en subissent les conséquences et qu'ils soient levier pour cette mixité, par intérêt personnel, à défaut que cela soit par souci de l'intérêt général.

Au nom de la tolérance, qui est en fait une gratification que l'on s'accorde à soi pour son ouverture d'esprit, du culturalisme, de la paix sociale, nous avons accepté que les contraintes de genre soient à ce point intégrées qu'elles soient devenues non seulement normales mais qu'elles soient devenues la norme qui s'impose. Ne sous-estimons pas deux phénomènes : celui de l'effet cliquet

dans les revendications identitaires : ce qui est obtenu sert de base à de nouvelles revendications. Il n'y a guère que pour les droits des filles et des femmes que le retour en arrière est possible et à l'oeuvre. Le second est celui d'un activisme militant qui piège les habitants et surtout les femmes, puisque comme l'écrivait le philosophe américain Michael Walzer : "la subordination des femmes (qui se manifeste par l'isolement, la retraite physique ou les mutilations effectives- n'est pas uniquement destinée à favoriser l'application des droits de propriété patriarcale. Elle doit également être mise en rapport avec la reproduction du modèle culturel ou religieux, dont les femmes sont tenues pour être les agents les plus sûrs.(...) Une fois les femmes entrées dans la sphère publique, se pose la question de cette transmission de la tradition." Le phénomène le plus naturel est celui de la créolisation, qu'en République nous appelons intégration. Nous sommes face à des entrepreneurs identitaires qui tiennent le discours de l'authenticité, Houria Bouteldja et Sadri Khiari écrivent dans leurs livres "il faut combattre notre intégration", parce qu'elle est naturelle. D'où ces camps en non mixité raciale (excluant même les métisses), pour déconstruire ce qui fait de nous des compatriotes, et réapprendre l'authenticité et l'altérité : c'est le règne de l'AOP-AOC appliqué aux hommes dont on exige d'obtenir la traçabilité. C'est que comme le dit Walzer, dans une société démocratique comme la nôtre, les leaders communautaires ont plus à craindre de l'indifférence de leurs membres que de l'intolérance : Islamophobie.

Nous assistons à une volonté de retraditionnalisation des femmes et de leur rôle. Elles conduisent, elles ont instagram, snap, mais il est d'autant plus nécessaire de cylindrer leur éducation : voilement des petites filles (Asif Arif, 7 ans).

Pour conclure, je souhaiterais aborder un exemple qui n'est pas dans mon livre.

Edward Bernays. Manifestation suffragettes. Le détournement ultime : faire de ce signe de consentement au patriarcat un objet subversif d'émancipation. Si cela ne l'est pas pour vous, pas pour vos filles, cela ne l'est pour personne. Encore moins vos compatriotes.

Alors ce slogan : ne me libérez pas je m'en charge est mensonger. Rôle de l'Etat. Et d'organismes comme le vôtre. Ce n'est pas à des activistes qui ont besoin d'incendie pour exister, que l'on peut confier cette tâche d'émancipation et de protection. Et contre ce que préconisait le Conseiller d'Etat dans son rapport odieux sur la Grande Nation inclusive : « Pour ce qui est de la fabrique de la Nation, l'Etat n'a en définitive rien à y faire, tout revient aux associations ». Non, nous avons besoin de l'Etat et de son autorité, de son ambition pour les citoyens, et pas seulement de son assistance sociale.

2. Agnès DE PREVILLE – journaliste, et **Sabine SAURET** – bibliiste, auteures de « *Le Déni, ils sont au pouvoir, elles sont au service, enquête sur l'église et l'égalité des sexes* », 2014, sous les pseudonymes de Maud Amandier et Alice Chablis.

« *D'une certaine façon, la description biblique du péché originel dans la Genèse "répartit" les rôles qu'y ont tenus l'homme et la femme*²¹. »

« Déconstruire les stéréotypes, c'est ce que nous avons été amenées à faire en écrivant notre livre, à partir des questions : pourquoi les femmes n'ont ni la parole ni le pouvoir dans l'Église catholique, pourquoi les hommes sont au pouvoir quand les femmes sont à leur service.

En travaillant les textes de l'institution, nous avons mis au jour la cohérence d'un système homme-femme bien différencié et inégalitaire, qui ritualise la domination masculine, héritée de la société patriarcale dans laquelle l'Église était née, et qu'elle a sacralisée.

²¹ Jean-Paul II, *Mulieris dignitatem*, Lettre apostolique sur la dignité et la vocation de la femme, 15 août 1988, n°9.

En effet, l'Église a construit des archétypes féminins et masculins qui fondent et légitiment la division sexuée des rôles. Notre recherche nous a permis de comprendre comment fonctionnent les stéréotypes sexistes dans la société et pourquoi et comment l'Église se bat pour les maintenir. Son arme est le différentialisme qui rejoint de nombreux réflexes sociétaux. C'est pourquoi nous avons intitulé notre intervention, l'Église catholique, matrice des stéréotypes sexistes.

Les archétypes féminins catholiques

Dans l'Église, les femmes sont définies par des récits et des mythes. La perversion est de faire croire qu'un récit mythique qui n'est qu'une fiction serait la vérité. Le stéréotype agit comme un raccourci du mythe, il est comme l'évidence d'une pensée mythique naturalisée qui n'est plus remise en cause et laisse la pensée captive.

La tradition catholique a construit deux archétypes féminins : Ève et Marie qui assignent aux femmes des rôles : celui de la pécheresse ou de la sainte, du mal ou du bien, et qui les culpabilisent et les infériorisent.

Coupable

Ève est la figure du péché. La première femme, est pensée par l'institution à partir de « son » péché, associée au serpent, à la ruse, à la curiosité, à la chute d'Adam : des clichés qui alimentent toujours le discours sur les femmes. Ce modèle, qui symbolise leur infériorité, sert de matrice : il est l'arrière-plan de leur culpabilisation.

L'Église a théorisé cette culpabilité originelle qui est une source principale de misogynie depuis deux mille ans. Pour punir Ève, coupable d'avoir désobéi et mangé le fruit, le texte de la Genèse légitime la domination masculine dans la sexualité : « *Le désir te portera vers ton mari, et lui dominera sur toi* (Gn 3,16). » Cette phrase autorise depuis des siècles la soumission sexuelle attendue des femmes, ce que notre époque a nommé la culture du viol.

Comme beaucoup, Jean-Paul II est bien persuadé que les femmes sont tentatrices : « *Toute la constitution extérieure du corps de la femme, son aspect particulier, les qualités qui, avec la force d'un attrait perpétuel, sont à l'origine de la "connaissance" dont parle Gn 4,1-2 (Adam s'unit à Ève, sa femme), sont en étroite liaison avec la maternité*²². » Ce serait donc à cause des femmes que les hommes auraient des pulsions. C'est aussi l'argument des violeurs : « Elle m'a provoquée. »

À cette supposée culpabilité des femmes héritée d'Ève, s'oppose la pureté de Marie, dont la maternité sauverait les femmes du péché originel²³ et de leur impureté.

Pure

En réalité, Marie est une figure faussement valorisante. Icône de pureté, elle est surtout vierge. Pour l'Église, le péché s'est longtemps confondu avec la sexualité et en particulier la sexualité féminine. Avec Marie, nous entrons dans le sexisme bienveillant et nous tombons dans la double injonction.

La virginité de Marie est présentée comme indissociable de sa maternité : elle est la vierge mère. Or une vierge n'est pas encore mère et une mère n'est plus vierge. C'est pourquoi aucune femme ne sera jamais à la hauteur de ce modèle inaccessible et secrètement dévalorisant.

Ève et Marie enferment les femmes dans les rôles fictionnels qui imprègnent les esprits jusqu'à aujourd'hui. Coincées entre un modèle dévalorisant et un idéal sublime, elles se sentent

²² Jean-Paul II, Audience générale, dans le cadre du cycle sur la théologie du corps, n° 21, « Le mystère de la femme se révèle dans la maternité », 12 mars 1980.

²³ 1 Tm, 2, 11-15.

toujours un peu coupables.

Il ne s'agit pas seulement de les rendre coupables, mais aussi de les faire acquiescer à la place qui leur est assignée, celle de servante.

Consentante et servante

Oui est la seule parole autorisée pour les femmes. L'Annonciation est un texte clé qui a contribué à faire de l'obéissance, une vertu et un idéal pour elles. Ce récit établit le mythe du consentement, que la réflexion philosophique et politique déconstruit aujourd'hui. Cette notion est en effet ambiguë car elle suppose des rapports de pouvoir et une asymétrie et, elle cache le plus souvent l'emprise.

La réponse de Marie à l'ange Gabriel (le fiat) « *Je suis la servante du Seigneur ; qu'il me soit fait selon ta parole (Luc 1,38)* », résume l'attitude attendue des femmes. Car Marie est donnée en modèle à toutes les femmes et ces paroles de l'Annonciation ont structuré l'inconscient collectif. C'est pourquoi, apprendre à dire non est un long chemin pour les femmes, car elles transgressent alors la norme sociale.

L'intériorisation par les femmes de leur statut de servante dépend de ce consentement à la domination masculine. C'est ce que révèle aujourd'hui la libération de la parole des femmes : elles ne consentent plus, donc elles parlent.

En plus du texte de l'Annonciation, l'Église s'appuie sur celui de la Genèse pour affirmer que la femme est créée pour aider l'homme masculin : « *Il n'est pas bon que l'homme soit seul. Il faut que je lui fasse une aide qui lui soit assortie (Gn 2,18)*. » Commentant ce texte, Jean-Paul II y voit la preuve que : « *Depuis l'origine, donc, dans la création de la femme est inscrit le principe de l'aide²⁴*. » Un programme qui arrange bien l'homme masculin, qu'il soit mari, père, frère, prêtre ou patron.

Muette

Les femmes sont priées de se taire dès saint Paul : « *que les femmes se taisent dans les assemblées : elles n'ont pas la permission de parler ; [...]. Si elles désirent s'instruire sur quelque détail, qu'elles interrogent leur mari à la maison (1 Co 14,34 -36)*. »

Le mansplaining nous apprend que finalement les choses n'ont pas tellement changé depuis saint Paul. Le bon féminin se tait et dit oui, à l'image de Marie.

Punie

Si les femmes transgressent les normes qui leur sont imposées (consentement, obéissance, silence, statut du service), elles sont punies, comme Ève.

Parce que, comme femmes et non clercs, nous avons écrit un livre qui interroge le pouvoir dans l'Église, nous avons été censurées et dénigrées par les milieux et les médias catholiques mais aussi dans un Journal comme *Le Point*. Nous avons été renvoyées au mythe d'Ève, présumées coupables et présumées bavardes.

Les archétypes catholiques masculins

Qu'en est-il des archétypes masculins ? La domination masculine est inscrite dans le droit et la théologie catholiques.

Légitime

Le droit canon institue le masculin en excluant les femmes du sacrement de l'ordre : « *Seul*

²⁴ Jean-Paul II, *Lettre aux femmes*, n°7, 29 juin 1995.

un homme baptisé reçoit valablement l'ordination sacrée (canon 1024). » Ces quelques mots « seul un homme » légitiment la séparation et la hiérarchisation des sexes. Les femmes ne sont même pas nommées.

Cette division entre les sexes autorise la domination de l'un sur l'autre : « *Seuls les ordonnés [donc des hommes] sont capables d'exercer le pouvoir de gouvernement dans l'Église* (canon 129). » L'Église attribue donc au masculin deux capacités : le sacré et le pouvoir.

Misogyne

Le droit canon interdit aux prêtres de se marier et dit des femmes qu'elles sont dangereuses. Les clercs ont décidé de rester célibataires : une décision qu'ils n'assument pas et qu'ils transforment en faute des femmes : « *Les clercs se conduiront avec la prudence voulue dans leurs rapports avec les personnes qui pourraient mettre en danger leur devoir de garder la continence ou causer du scandale chez les fidèles* (canon 277 §2). » Ce danger nommé dans le droit est donc présenté comme sexuel.

Le droit canon instaure donc la supériorité masculine en dévalorisant les femmes.

Divinisé

L'archétype catholique du masculin c'est l'idée d'un Dieu Père et fils. Le masculin est donc divinisé. Le *Catéchisme* dit que Jésus est « *naturellement Fils de son Père par sa divinité, naturellement fils de sa mère par son humanité*²⁵. »

Dans le récit de l'Annonciation, Dieu est mis en scène, comme le principe masculin nécessaire à la conception de Jésus : « *L'Esprit Saint viendra sur toi et la puissance du Très-Haut te couvrira de son ombre* (Luc 1,35). » Ce récit qui voudrait gommer l'acte sexuel, le révèle à travers des paroles explicites : « *viendra sur toi* » « *la puissance* » « *te couvrira* ». La scène est banale : une puissance masculine soumet une femme, Marie, et ce texte sur la conception de Jésus peut aussi être entendu comme une violence masculine.

Tout-puissant

De plus, le fait de vouloir penser l'engendrement d'un Dieu père à un Dieu fils, rejoint une question qui se pose à l'esprit humain depuis les origines, comme l'a théorisé Françoise Héritier : pourquoi les hommes ne font-ils pas de fils, alors que les femmes font des fils et des filles ? La Genèse y a répondu, en inversant la biologie. Le chapitre 2 raconte en effet comment Ève est née en second, tirée d'Adam. Ce qui est une appropriation directe de la capacité féminine de faire des enfants par le masculin.

Chef

Dans l'imaginaire catholique, l'homme est pensé comme chef et sauveur de la femme. Certains écrits de saint Paul ont connu une fortune sans précédent car ils correspondent à cette représentation du monde : « *La tête de tout homme, c'est le Christ ; la tête de la femme, c'est l'homme ; la tête du Christ, c'est Dieu* (1 Co 11, 3). » L'attribut principal de l'homme, c'est la tête. À lui, l'intelligence, la raison, la parole, le pouvoir, la gloire divine.

Parlant et sachant

La parole est la marque du pouvoir. L'institution a structuré son système autour d'une parole exclusivement masculine. Ainsi du droit, des dogmes, des écrits des papes, des

²⁵ *Catéchisme de l'Église catholique*, n°503.

commentaires sur l'Écriture, de la plupart des travaux de théologie et d'exégèse, jusqu'aux homélies dominicales. Si la pensée avait été partagée avec les femmes, elles n'auraient certainement pas produit autant de misogynie.

Sexe du pouvoir, sexe du service, nous sommes encore conditionnés à notre insu par ces modèles. L'influence de l'Église ne s'arrête pas là.

Le combat de l'Église pour le maintien des stéréotypes sexistes

Face à l'évolution des droits des femmes, l'Église réagit en développant une rhétorique contre l'égalité et en menant des combats politiques pour influencer les mœurs et les lois.

Une stratégie rhétorique

L'invention de « la théorie du genre »

L'Église a élaboré depuis une quarantaine d'années, un arsenal de pensée pour contrer le mot d'égalité, avec un vocabulaire qui lui est propre. C'est une bataille pour laquelle elle a mis en place une véritable stratégie.

Sa lutte prioritaire a été de diaboliser les recherches sur le genre qui invalident la division sexuée des rôles, l'organisation sociale et la pensée théologique de l'Église. C'est pourquoi elle identifie le genre comme son ennemi.

L'Académie catholique de France qui siège aux Bernadins a publié, en 2014, un texte qui résume la pensée de l'Église contre l'égalité : « *Nous nous sommes efforcés de mettre au jour les différents aspects de l'idéologie de l'indifférenciation sexuelle aujourd'hui véhiculée par nos administrations. Elle se manifeste par des textes juridiques qui distillent un doute sur la complémentarité homme/femme, et aussi par des actions multiples dans le milieu éducatif dès le plus jeune âge, par exemple la nécessité absolue de la lutte contre l'homophobie ou les nombreuses initiatives de promotion de l'égalité des droits*²⁶. »

L'invention de « la théorie du genre » a été le résultat d'un travail du Vatican, de l'Opus Dei et d'un certain nombre d'acteurs catholiques²⁷. Forcée par le Vatican, l'expression est passée dans le langage²⁸ et elle est devenue l'idéologie à démasquer.

Le genre est l'ennemi identifié

Ce langage institutionnel critique s'est mis en place à partir des années quatre-vingt-dix, dans le contexte des conférences onusiennes du Caire et de Pékin qui abordaient les questions de santé, d'éducation des femmes et d'égalité des sexes.

Ce travail du Vatican aboutit, en 2003, à un document intitulé *Lexique des termes ambigus et controversés sur la famille, la vie et les questions éthiques*, qui consacre trente-cinq pages à "la théorie du genre" et qui dénonce le lien entre le genre et ce qui serait un « *déni de la vocation maternelle des femmes*²⁹. »

Ce discours se présente comme un travail pseudo-scientifique et sociologique, alors qu'il s'appuie toujours sur la Genèse considérée comme le fondement majeur de l'anthropologie catholique. Les débuts de la Genèse racontent comment l'homme masculin nomme les animaux,

²⁶ *Homme et Femme : condition sexuée et liberté. Déconstruction des stéréotypes du genre et altérité*, novembre 2014.

²⁷ Sara Garbagnoli et Massimo Prearo, *La croisade "anti-genre", Du Vatican aux manif pour tous*, Textuel, 2017, p.9.

²⁸ Ibidem, p. 11.

²⁹ <http://allodoxia.blog.lemonde.fr/2013/04/30/mariage-genre-vatican-science/#more-1144>

puis la femme, en dernier lieu, et a pouvoir sur la création et sur la femme. Ils racontent aussi comment la femme est créée en second après l'homme.

Le discours masculin ecclésiastique s'attribue le fait de dire la vérité. Toute autre réflexion sera dénoncée comme une attaque contre Dieu ou contre la nature. Ce vocabulaire est passé dans les médias qui parlent maintenant de « bataille du genre ».

Une lutte antiféministe

Cette lutte rhétorique s'est construite autour d'un certain nombre d'expressions différentialistes très populaires chez les catholiques « génie féminin » « dignité de la femme » « complémentarité des sexes » « la différence féminine » « l'égalité dans la différence »... Ce pseudo "féminisme", qui est en fait un antiféminisme, est porté par une nouvelle génération catholique militante et relayé par les médias.

L'Église revient sans cesse sur la complémentarité des sexes. La femme est présentée comme plus capable de service et d'attention à l'autre que l'homme dans un discours naturaliste : « Parmi les valeurs fondamentales qui sont rattachées à la vie concrète de la femme, il y a ce qui est appelé sa "capacité de l'autre".³⁰ », écrit par exemple le futur Benoît XVI.

Argument de base des théocraties, la complémentarité a pour objectif de justifier la différence d'obligations et de droits selon une réalité qui serait biologique. Or l'institution et les catholiques croient à ce déterminisme des rôles. Car il lui permet de maintenir les hommes au pouvoir et les femmes au service.

Théorie du genre, génie féminin, complémentarité des sexes, c'est par la rhétorique que l'Église dénigre les recherches sur le genre et impose sa pensée contre le féminisme.

Les papes accusent les femmes

L'opérateur de pensée des papes est bien le concept domination et non celui d'égalité. Le futur Benoît XVI écrit en 2004 : « Aux abus de pouvoir, la femme répond par une stratégie de recherche du pouvoir³¹. » Vouloir s'émanciper pour les femmes serait donc vouloir dominer les hommes.

Le pape François affirme de son côté : « Je crains la solution du machisme en jupe car la femme a une structure différente de l'homme³². » Parler de machisme en jupe c'est renvoyer aux femmes ce que les papes pratiquent en réalité, le pouvoir.

La misogynie du pape François

Le pape François est un très bon exemple d'une rhétorique misogynie. Les images qu'il prend pour parler des femmes les réduisent à leur dimension biologique et sexuée (florilège : des lapines, des vieilles filles, des grands-mères infécondes, mais aussi des fraises, des repasseuses...)³³.

Sa pensée les renvoie toujours au péché d'Ève comme le prouve sa dernière lettre apostolique « Miséricorde et pauvreté³⁴ ». Ce texte commence par évoquer la figure de la femme adultère, puis il est incarné par celle de la prostituée. D'emblée, le péché est donc identifié au féminin, alors que dans la suite du texte, ce qui se rapporte aux hommes est du côté du salut et de la miséricorde.

³⁰ Cardinal Ratzinger, Lettre aux évêques de l'Église catholique sur la collaboration de l'homme et de la femme dans l'Église et dans le monde, 31 mai 2004, n° 13.

³¹ Ibidem n° 2.

³² Pape François, *Interview aux revues culturelles jésuites*, réalisée par Antonio Sparado, Études, octobre 2013.

³³ "Vieilles filles, lapines, fraises, la rhétorique sexiste du pape François", Maud Amandier et Alice Chablis, *Golias Magazine* n° 170, septembre/octobre 2016, p. 48.

³⁴ Pape François, *Misericordia et Misera*, lettre apostolique, 21 novembre 2016.

De plus, l'exemple que le pape choisit pour illustrer le péché contemporain est l'avortement : « *Je voudrais redire de toutes mes forces que l'avortement est un péché grave*³⁵. » Il désigne le corps des femmes comme le lieu même du mal à combattre. Le contrôle du corps des femmes est bien l'enjeu du pouvoir clérical.

Après avoir évoqué la stratégie rhétorique de l'Église, examinons sa stratégie politique.

Des luttes politiques

Le Saint-Siège, une autorité morale qui se pense supérieure aux autres

Le pape a une portée médiatique considérable et le Saint-Siège a le statut d'observateur permanent à l'ONU, depuis 1964. Le Saint-Siège se définit lui-même *comme une Autorité super partes*³⁶ (*au-dessus des parties*). » Il se pense donc au-dessus de toute instance.

Fort de cette supériorité, le pape François veut influencer le droit de l'ONU. Lors d'un discours en 2015, parlant de « colonisation idéologique », une formule qui inclut ce qu'il appelle « la théorie du genre », les droits pour les personnes homosexuelles et les droits des femmes, il a demandé à l'ONU que soit reconnue « *une loi morale inscrite dans la nature humaine elle-même, qui comprend la distinction naturelle entre homme et femme*³⁷. »

L'instrumentalisation du concept de dignité

Un mot emblématique du combat idéologique de l'Église contre l'égalité est celui de dignité car il permet de masquer celui d'égalité. Mgr Parolin, numéro deux du Vatican a ainsi affirmé : « *Nous avons mis l'accent sur la dignité de la personne humaine, comme fondement de tout l'ordre international*³⁸. »

Mentionner seulement la dignité c'est refuser de voir que la liberté et l'égalité sont des principes politiques de portée universelle, au fondement de la déclaration des Droits humains.

En remplaçant le concept d'égalité, par celui de dignité, le Vatican exerce une violence contre les femmes. Il s'est ainsi constamment opposé aux lois qui leur donnaient une autonomie. Aujourd'hui, son effort principal est de garder le contrôle sur leur corps. Sa position actuelle, depuis 1968 et l'encyclique *Humanae Vitae* de Paul VI, est de récuser tout moyen contraceptif et de condamner tout avortement, même en cas de viol et même si la vie de la femme est en danger.

Le lobbying « pro-vie »

Né aux États-Unis, en 1972, sous l'impulsion des évêques américains avec le soutien du Vatican, le mouvement pro-vie a ainsi essaimé dans le monde entier et en particulier en France avec un réel pouvoir de nuisance. Parler de pro-vie ou organiser des marches pour la vie est une nouvelle manipulation du langage.

En dénonçant régulièrement « une mentalité contraceptive » associée à « une culture de mort », le Vatican veut faire passer les victimes pour des coupables ; c'est un processus pervers, puisque la vraie question est la vie-même des femmes.

³⁵ Ibidem.

³⁶ Mgr Parolin, Conférence pour le 150e anniversaire des liens diplomatiques entre Rome et Buenos Aires, 21 novembre 2007.

³⁷ <http://www.rtl.fr/actu/international/genre-et-mariage-pour-tous-le-pape-francois-denonce-l-imposition-de-modeles-de-vie-anormaux-7779850307>

³⁸ Mgr Parolin, Conférence pour le 150eme anniversaire des liens diplomatiques entre Rome et Buenos Aires, 2007.

La restauration d'une identité catholique

Entre la désignation du genre comme ennemi à la fin des années quatre-vingt-dix et l'explosion militante "anti-genre" à la fin des années deux-mille³⁹, l'institution a préparé les esprits et a formé un certain nombre d'acteurs catholiques.

L'Église d'aujourd'hui est le résultat du très long pontificat de Jean-Paul II, de ses écrits innombrables sur le rôle de la femme et sur la famille, de sa reprise en main du clergé, de son intense lobbying politique. Il a multiplié les rencontres et les rassemblements comme les JMJ, creuset des organisations militantes d'aujourd'hui et créé des instances pour diffuser sa pensée.

Conséquence de cette politique : des conférences pour diffuser les arguments anti-genre accompagnent la mobilisation de rue entre 2011 et 2013, en France, de l'affaire des manuels scolaires accusés de vouloir introduire la théorie du genre dans les programmes de SVT de 1ere⁴⁰ à la lutte contre le mariage pour tous⁴¹.

La controverse créée autour de la théorie du genre a été l'opportunité de restaurer un catholicisme identitaire, autour d'affirmations doctrinales : la famille hétérosexuée, le rôle et la vocation de la femme comme mère, la complémentarité des sexes, mais aussi « *les racines catholiques de l'Occident et une "saine laïcité" — l'expression est une invention de Benoît XVI — définie comme une laïcité respectueuse de ces racines et en mesure de préserver ce qui serait l'identité de l'Occident*⁴² ».

S'est ainsi structuré un discours de réaction agissant comme une contre-hégémonie culturelle et qui passe par une lutte obsessionnelle contre les lois d'égalité.

Les pressions contre les évolutions sociétales

A la Toussaint 2012, à Paray-le-Monial, ville où se tient l'influente communauté nouvelle catholique de l'Emmanuel, se rencontrent « des têtes de réseaux » pour se structurer en action politique⁴³. » C'est l'acte de naissance des futures Manif pour tous et de leurs descendants.

Après cette rencontre, l'épiscopat a appelé les catholiques à descendre dans la rue pour dire leur opposition au mariage des homosexuels. Comme l'analyse Danièle Hervieu Léger : « *Les argumentaires mobilisés par l'Église — fin de la civilisation, perte des repères fondateurs de l'humain, menace de dissolution de la cellule familiale, indifférenciation des sexes, etc. — sont les mêmes que ceux qui furent mobilisés, en leur temps, pour critiquer l'engagement professionnel des femmes hors du foyer domestique ou combattre l'instauration du divorce par consentement mutuel*⁴⁴. »

Les suites de ces mouvements d'opposition ont fait échouer les ABCD de l'égalité, expérimentation lancée à l'automne 2013, qui avait pour objectif d'apprendre l'égalité⁴⁵. Ces luttes ont été menées en brandissant des peurs, notamment celle de la confusion des sexes et des rôles.

Pour conclure, l'Église catholique déploie deux types de discours différents selon les sexes, elle a sacralisé un rapport de pouvoir hiérarchique entre eux. Son droit et sa théologie, ses récits, ses mythes construisent une asymétrie où les hommes sont légitimement au pouvoir et les femmes naturellement au service. Elle se dit experte en humanité, mais elle met au service la

³⁹ *La croisade "anti-genre"*, op. cit., p. 76.

⁴⁰ L'inscription dans les manuels de SVT de 1ere d'un chapitre intitulé "Devenir homme ou femme", est perçue comme une manière d'introduire la théorie du genre dans les esprits adolescents.

⁴¹ *La croisade "anti-genre,"* op. cit., p. 89.

⁴² Éric Fassin cité dans *La croisade "anti-genre"*, op. cit., p. 62.

⁴³ <https://www.humanite.fr/sites/default/files/legacy/2013-01-11invitation-paray-2012-2.pdf>

⁴⁴ « Mariage pour tous : le combat perdu de l'Église », LeMonde.fr, 12 janvier 2013.

⁴⁵ Ainsi que le prévoyait la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École.

moitié de l'humanité tout en l'infériorisant et elle pratique impunément une domination masculine revendiquée.

Elle mène une action concrète de lutte contre les droits des femmes et des homosexuels, en usant de son influence diplomatique, de son aura médiatique et de sa force de lobbying.

Dans le travail de lutte contre les stéréotypes il ne faudrait pas oublier les religions, il faudrait peut-être commencer par les religions. Jeanne Deroin, première candidate aux élections législatives de 1849, l'avait déjà compris : « Et l'homme osa dire à la femme, Dieu le veut⁴⁶ ! »

3. Géraldine SANTROT - professeure de philosophie au lycée de la Plaine de Neauphle à Trappes, puis de Plaisir (78)

« C'est un grand honneur pour moi de parler ainsi devant vous après trois intellectuelles. Merci beaucoup au Conseil de me recevoir. Ces dames ont présenté leurs livres et le résultat de leurs travaux, alors que j'ai le sentiment de n'avoir à vous offrir que la rationalisation d'une multitude d'anecdotes.

C'est pourquoi je me suis demandée ce que mon expérience pouvait vous apporter compte-tenu de la commande du ministre. J'exerce depuis 25 ans, dans des lycées forts variés : après avoir débuté en province dans une ville ouvrière de Normandie, j'ai exercé dans des lycées bourgeois de la banlieue ouest mais aussi à Poissy, à Beaumont sur Oise. Mes deux derniers postes ont été Trappes-Plaine de Neauphle et Plaisir (le quartier Politique de la Ville du Valibou est de l'autre côté de la rue. Le lycée accueille un public socialement très mixte, issu de familles de milieux populaires mais aussi de familles bourgeoises ayant choisi cette banlieue tranquille pour habiter de vastes maisons confortables.). Je reçois dans ma classe de terminale des jeunes filles (environ 17 ans) juste avant leur diplôme secondaire (depuis quelques années, à mon initiative, j'interviens aussi en première et en seconde). Autrement dit, elles passent dans ma classe juste avant d'investir les espaces publics en temps qu'adultes.

De quelles ressources disposent-elles pour le faire librement, c'est-à-dire au bénéfice de la poursuite de leur propre projet ? Ces ressources sont-elles les mêmes que celles des jeunes filles qui vivent dans d'autres quartiers ?

Fonctionnaire de la République et en charge de leur transmettre un enseignement élémentaire en philosophie, cette question me tient à cœur : ces jeunes filles sont-elles en mesure autant que les autres des autres quartiers de se projeter librement dans leur avenir, d'investir l'espace social en décidant pour elles-mêmes de façon comparable à celle des garçons, c'est-à-dire en œuvrant à leur propre promotion ? Car la promesse républicaine me précieusement consister en ceci : que chacun(e), dans un espace d'égalité des droits, puisse œuvrer à sa propre promotion.

Un double constat de départ

Une grande variété des situations et des parcours des jeunes filles (et de leurs mères) et une concentration de facteurs négatifs

Il ne m'est pas donné d'observer de différence qualitative de ce point de vue avec ce que j'observe dans mon propre quartier (Paris XIV), mon propre environnement social.

Mais il existe dans les quartiers populaires une concentration de facteurs que l'on trouve aussi

⁴⁶ Jeanne Deroin, Lettre adressée au journal *Le Globe*, 1831-1832, dans *Écrits féministes, anthologie présentée par Nicole Pellegrin*, Flammarion, coll. « Champs classiques », 2010, p. 124.

ailleurs et qui vont peser plus fortement sur les choix de ces jeunes filles alors même qu'elles disposent le plus souvent de moins de moyens à mobiliser au service de ces mêmes choix.

1^{er} facteur : un **plus fréquent manque d'ambition** pour elles

Il s'agit d'abord d'une attitude des familles, qui font preuve de moins d'ambition pour elles que pour les garçons de façon plus fréquente que dans les autres quartiers. On se satisfera plus aisément d'un choix d'études moins longues par exemple ou d'un projet professionnel moins rémunérateur.

Beaucoup de jeunes filles intériorisent ce manque d'ambition, d'autant plus que l'investissement dans les études supérieures est coûteux. Il ne s'agit pas tant du coût financier, que les familles sont le plus souvent prêtes à assumer, que du coût symbolique représenté par le fait de quitter le domicile familial pour aller vivre sur le lieu de formation s'il est éloigné : si aucun parent ne peut les accueillir sur place, la crainte est grande que ces jeunes filles logées en foyer ou en colocation ne se dévergentent : « mais ça va être la fête ! Elle va fréquenter des gens qui lui présenteront des garçons. » peut-on entendre alors.

De plus, bien des jeunes filles de ces quartiers jouent un rôle de nounou gratuite au sein de leur propre famille, en particulier les aînées.

Par conséquent le risque est grand de se résigner d'avance à une forme de médiocrité, même pour les plus capables scolairement et de chercher à s'affirmer par la quête d'un statut maternel. Par exemple, la seule élève de ma TL à avoir échoué au baccalauréat l'an passé s'est entendu dire par son père : « Ne t'inquiète pas, ma fille, Dieu prépare pour toi quelque chose de mieux. » Que peut-il bien y avoir de mieux pour une jeune fille de 17 ans que d'obtenir son diplôme, sinon le mariage ? D'où les efforts du lycée pour qu'elle soit de nouveau scolarisée chez nous au lieu de la Plaine de Neauphle, où les conditions d'études sont plus difficiles et où elle n'aurait probablement pas fait l'effort de se rendre en bus pour un trajet de 5 km.

Il est à noter que tous les quartiers sont touchés par la conjonction :

- d'une compétition accrue du fait de 40 ans de crise économique (Peut-on encore parler de « crise » pour une si longue séquence ?) et d'un manque général de perspectives. Dans ces conditions, tous recourent à leur réseau social pour solliciter mises en contact et recommandations auprès de connaissances susceptibles de les propulser. Mais cela impacte plus fortement les jeunes filles des quartiers populaires en les rendant plus dépendantes encore des exigences de conformité comportementale de leur milieu.
- et de l'idéal familialiste de notre société qui a fait de la mère la figure socialement la plus valorisée.

Traduction :

1°/ *De nombreux abandons des études en cours*, même quand on a validé les examens de la première année. Je pense en particulier à deux anciennes élèves que j'ai revues récemment à la caisse du Lidl local et qui avaient réussi leur première année de BTS. Elles ont justifié leur abandon par le manque d'intérêt, ayant été refusées dans le BTS commerce international qu'elles désiraient à cause du défaut de maîtrise de l'anglais. Ma suggestion d'aller faire caissières en Angleterre pour revenir en parlant cette langue a été accueillie par « Madame, vous n'y pensez pas ! Tout le monde va penser que je mène une mauvaise vie là-bas. » La crainte pour la réputation et la plus grande facilité à se marier si l'on reste dans son environnement familial (qui fournit des occasions de rencontres appropriées) décourage toute recherche d'acquisitions de compétences au moyen d'un départ temporaire.

2°/ *Quelle promesse matrimoniale pour ces jeunes filles ?* Certaines sont fiancées dès la terminale, et fières d'arborer les objets qui le symbolisent. Si, pour les catholiques, il s'agit principalement de

la bague dite « de fiançailles », mes élèves fiancées portent fièrement le sac à mains luxueux offert par le fiancé, suscitant l'admiration de leurs camarades « Vous voyez Madame, elle a un bon fiancé ! ». Il y a aussi le cas des jeunes filles, après 16 ans, qui partent « en vacances » et disparaissent à la rentrée de septembre alors que la famille n'a pas déménagé. On peut alors supposer qu'elles ont été mariées « au pays ». C'est surtout vrai dans les lycées professionnels mais je l'ai moi-même observé au Lycée Adrienne Bolland de Poissy lorsque j'y exerçais.

D'ailleurs, qui épousent-elles ? Les jeunes filles d'origine étrangère sont plus exposées que les autres à se lier à un mari venu du pays d'origine, moins diplômé et moins adapté qu'elles, avec un risque accru qu'il reparte après quelques années. A Trappes, j'ai aussi observé cela chez des mères originaires d'Afrique noire, femmes ayant vécu la polygamie subie (sur place ou parce que le mari entretient une famille au pays), les mœurs légères des maris, des destins de femmes douloureux mais qui surprennent tant elles sont souvent combatives. La plupart travaillent, dans un contexte de précarité (temps partiel subi, horaires morcelés, notamment pour celles qui travaillent hors du quartier dans les services à la personne – où les femmes d'origine africaine sont appréciées sans que je puisse dire s'il s'agit d'un préjugé des employeurs ou d'une disposition réelle, d'un « *habitus*⁴⁷ » particulier qui les rendrait plus aptes). Elles sont souvent absentes le soir quand les enfants rentrent de l'école à cause de ces conditions de travail. Elles recherchent moins la remise en couple que leurs voisines du cru⁴⁸ ou maghrébines, avec la double conséquence qu'il y a rarement d'hommes aux crochets (on voit par ailleurs beaucoup de maris qui perçoivent allocations familiales et autres revenus de transfert et accaparent le salaire de l'épouse en ne travaillant pas eux-mêmes) mais aussi pas d'homme à la maison pour y tenir un rôle de père.

Il y a donc une reproduction d'inégalités plus forte que dans les autres quartiers et plus encore chez les jeunes filles d'origine étrangère que chez les autochtones : prégnance du modèle de familles plus nombreuses, disposant de moins de capital scolaire et financier, dont les enfants ont d'emblée moins de chances que les autres de se promouvoir.

Reste le développement d'un capital social qui passe par la soumission à une normativité différente. Le développement de cette normativité différente nous conduit au deuxième facteur.

2^{ème} facteur : les effets d'un relativisme culturel qui se répand et contamine les écoles et services sociaux, mais aussi les esprits des plus petites.

Pour les acteurs des services publics, il s'agit le plus souvent de s'adapter à ce que l'on perçoit comme le « la » de l'opinion, cf la perméabilité de plus en plus visible des politiques publiques aux revendications de certaines idéologies et groupes différentialistes, parfois au point de créer une assignation à résidence identitaire en croyant bien faire.

Je pense en particulier à l'expérience que j'ai faite à la rentrée de septembre dernier dans la nouvelle cantine du lycée, installée après des travaux : le jour où la côte de porc était au menu, le plat de substitution était caché sous une jardinière de légumes et ne pouvait donc être demandé par des convives qui ne le voyaient pas. Mais la jardinière était retirée lorsque se présentait quelqu'un qui, selon son apparence, pouvait être de confession musulmane. Je m'en suis émue, considérant que je n'avais pas à me voir imposer le porc, d'autant que j'aurais pu être une

⁴⁷ J'utilise ce terme que la sociologie a emprunté à Aristote pour désigner une manière acquise, d'être et de se comporter, résultat de l'empreinte culturelle de type social laissée sur la personnalité de l'individu par les diverses configurations (systèmes d'interdépendance) au sein desquelles celui-ci agit.

⁴⁸ J'ai des difficultés à employer l'expression « français de souche », en particulier du fait de l'existence du site crapoteux Fdesouche et du discours du PIR (Parti des Indigènes de la République) sur les « souchiens ». En attendant d'avoir trouvé un meilleur terme, je dis « du cru » ou « autochtones ».

convertie. Le cuisinier, très gêné, m'a assuré qu'il tenait à ce que l'on ait toujours le choix dans sa cuisine et j'ai compris que la décision venait probablement de l'intendance et d'un arbitrage sur le coût de fabrication des repas. Ma détermination à faire toute la publicité nécessaire à cette affaire étant évidente, le cas ne s'est plus représenté. Pourquoi présupposer une adhésion religieuse à la simple vue du convive ? Pourquoi un(e) convive ne pourrait-il profiter du repas collectif pour essayer un aliment interdit chez lui ? Pourquoi la liberté de certains croyants de bénéficier d'un menu de substitution devrait-elle entraîner l'obligation pour les non-croyants de consommer l'aliment interdit aux autres ?

L'importation et l'expansion d'autres modèles culturels (traditionnels, religieux ou se prétendant tels) a plusieurs conséquences néfastes sur la liberté de choix et de comportements des jeunes filles :

* une **plus difficile accessibilité à la parole publique** qui se conjugue à l'intégration d'une prédisposition à ne pas s'affirmer. Plus on s'élève dans le tissu social, plus cela a tendance à s'annuler.

* un **accès plus rare à certains espaces accaparés par les garçons**. Là encore, ce phénomène s'observe aussi hors des quartiers populaires quoique moins fréquemment. Mais il existe dans mon propre quartier (Paris XIV) : square du Chanoine Viollet ont été installés des tables de ping-pong en béton et un mini-terrain de basket entouré de grilles élevées et de bambous. Les filles pratiquent toutes le basket et le ping-pong au collège et au lycée mais je ne vois jamais de filles sur ces équipements monopolisés par des bandes de garçons (ou de jeunes hommes selon les jours).

* une **autocensure vestimentaire et comportementale**, dont il est **difficile de les faire parler**. Soit les copines poussent à se taire, comme si l'exposition à mon discours était à craindre ou comme si la façon dont on vit devait être tue, soit la justification est présentée sur le mode de l'évidence donc sans argument autre que « il faut faire comme ça ». A l'occasion de la journée du 8 mars cette année, j'ai pourtant réussi à faire discuter un peu des élèves filles : j'ai raconté comment moi-même, lorsque j'enseignais à Beaumont sur Oise, je m'habillais avec ce que se rapprochait le plus d'un scaphandre pour aller travailler sauf les jours de conseils de classe (la solennité de l'événement me protégeant de l'excitation des garçons sur une tenue identique à celle que je portais dans mon propre quartier). Il faut dire que l'année précédente, une collègue d'espagnol était venue en jupe, ce qui avait mis les premières en grand émoi au point que l'un d'eux lui avait montré sa culotte. Ma collègue, jeune et « *punchy* » avait insisté pour qu'il soit sanctionné (trois jours d'exclusion, ce qui à l'échelle des sanctions dans ce lycée à cette époque-là était une punition chère) et ses camarades avaient bien sûr l'année suivante élu un leader pareil délégué de classe (ce qu'il était quand je l'ai eu comme élève). Ce récit a déclenché la parole du groupe et j'ai entendu de la part de plusieurs filles des choses étonnantes :

- « Madame, y a jupe et jupe !

- Comment ça ? Oui, il y a la jupe crayon, la jupe midi, la jupe culotte, la jupe à plis creux...

- Oh Madame, vous avez bien compris : si, la fille, elle se respecte pas elle-même... si elle fait par exemple des trucs chelous... »

Quand je demande si la fille fait des « trucs chelous » toute seule, il m'est répondu que « c'est normal que le garçon, lui, il profite ».

J'insistai et demandai si je comprenais bien : le garçon profite donc de nous (puisque je m'incluais dans le sort des filles et des femmes). Et nous, quand profitons-nous ? Là, les réactions ont été le mutisme sous ses formes variées, mutisme recroquevillé ou air choqué, parfois sourires mais plus

du tout de mots.

Cette discussion illustre un phénomène auquel nous assistons qui est la confiscation de la valeur de pudeur.

Je m'en aperçois un peu plus chaque début d'année lors du cours sur le mythe de Prométhée⁴⁹ : Zeus offre la politique aux hommes sous la forme de deux vertus, la justice⁵⁰ et la pudeur⁵¹. Quand je les définis, on me répond « pas de maillot de bain sur la plage » et « mode pudique ». Les jeunes filles ont beaucoup de mal à justifier qu'il leur semble impudique d'être en maillot (encore une évidence prétendue) et à accepter que c'est insultant pour moi qu'elles prétendent porter la « mode pudique ». J'explique que si elles portent la « mode pudique », cela implique donc que mes vêtements sont impudiques. On me répond : « Mais Madame, c'est pas contre vous ! ». Or, de fait, si, en toute logique, cette dénomination crée une dichotomie entre les femmes qui ont de la pudeur et les autres qui n'en ont pas. Il eut alors être tentant de se valoriser en étant la plus prude de la bande.

D'ailleurs le sujet de la sexualité est un privilège des garçons. Quand il est besoin d'y faire allusion dans le cours, bien des filles se tassent sur leurs chaises, rentrent leurs épaules et se taisent alors que les garçons deviennent très bruyants : une dynamique collective se met en place instantanément à coups de rires et d'interpellations mutuelles visant à saturer l'espace sonore. J'y vois une façon de couvrir tout autre discours que le leur sur ce sujet, donc d'essayer d'empêcher aussi le mien et de montrer que ce sujet leur appartient.

Il est à noter que les élèves ont beaucoup de mal à justifier leur position sur ces sujets : la complicité des femmes avec le patriarcat semble se vivre sur le mode de l'évidence et se couple parfois d'une revendication d'un modèle de féminité culturellement différent. Or, pour ce qui est de vivre concrètement l'égalité femmes-hommes, il n'y a qu'un seul modèle fonctionnel et efficace, celui de l'universalité des droits et des devoirs.

Ce qui amène à se demander : **comment ces femmes élèvent-elles leurs fils ?** La sexualité semble vécue sur le modèle d'un double étalon : valorisant pour les garçons, au contraire dégradant pour les filles. Pourquoi ne pas apprendre la continence sexuelle aux garçons plutôt que de s'efforcer de rendre les femmes inaccessibles ? Les hommes ne sont pas des bêtes sauvages ; ils peuvent apprendre à contrôler leur excitation pour vivre en société et interagir paisiblement avec les femmes.

Pourquoi les femmes ne sont-elles pas à l'aise avec leur propre désir ? Les femmes libérées sexuellement sont dévalorisées au point que, lors des interventions annuelles en seconde de la conférencière du Planning familial, les questions des filles tournent principalement autour de la virginité, curieusement définie comme l'absence de pénétration vaginale. Alors que les garçons biberonnent du porno de plus en plus précocement, les filles expriment des réticences à assister à la conférence en se justifiant de son inutilité : « Le mari saura. » L'ignorance semble devenir le signe de l'innocence et de la pureté. *Quid* de l'initiation sexuelle de ces jeunes filles ? Comme

⁴⁹ Dans le *Protagoras* de Platon, l'interlocuteur de Socrate raconte le mythe de l'origine de l'espèce humaine, moins bien pourvue que les espèces animales et à laquelle le titan Prométhée offre la maîtrise du feu et des techniques pour la sauver. Le dieu majeur Zeus donne alors aux hommes l'art de vivre en vue du bien commun, autrement dit la politique, pour qu'ils puissent se répartir le travail social et bénéficier collectivement des techniques reçues.

⁵⁰ Justice = aptitude à vivre selon la loi.

⁵¹ Pudeur = aptitude à ressentir de la honte quand les autres savent que j'ai mal agi et à contenir mes passions pour ne pas être incommode en société.

pourraient-elles ne pas être exposées à débiter leur vie sexuelle avec des pratiques par ailleurs considérées comme extrêmes ? Et comment puis-je refuser une pratique si c'est le mari qui « sait » ? S'il sait, c'est à lui de dire ce qu'il faut faire.

J'y vois **un grave signe d'involution**, c'est-à-dire d'une tendance à rebours de l'histoire de notre société. Ce sont des signaux d'alerte pour les femmes de ma génération, entrées dans la vie adulte à une époque où l'on pouvait croire s'être extraites, péniblement, de ce double standard homme/femme. Nous n'avons pas connus l'époque victorienne mais nous savons d'où nous venons et avons l'impression que les acquis se fragilisent très vite alors même que l'on s'attendait à un renforcement.

Ce retour du passé se couple à **l'arrivée d'une contre-culture** selon laquelle le corps et la destinée des femmes ne leur appartiennent pas mais appartiennent au groupe. Ce type de régulation sociale relève de la structure tribale, dans laquelle le social, le politique et le religieux sont confondus : la société y exerce un contrôle complet et permanent sur chacun de ses membres. En cela, ce type de fonctionnement est par définition hors du champ républicain, lequel suppose que si j'ai fait tout ce que la loi exige et rien de ce que la loi interdit, le reste est à ma libre appréciation et ne regarde que moi.

Comment cette prétendue « pudeur » vestimentaire peut-elle si aisément se présenter comme une valeur, et même une valeur féministe ?

Pourquoi une femme serait-elle respectable à la condition que son corps soit couvert (il ne s'agit pas seulement du foulard de tête mais bien de la peau, des poignets et chevilles souvent) ?

Hypothèse 1 : les religions récupèrent des réactions identitaires de gens qui ne maîtrisent pas les codes sociaux environnants (qu'il s'agisse du ¼ monde du cru ou bien de populations d'origine étrangère récemment installées et que les organisations ouvrières ne socialisent plus comme c'était le cas jusque dans les années 80). Or les mœurs servent précisément à vivre ensemble, à décoder et anticiper le comportement d'autrui. La cohabitation de gens se réclamant de mœurs différentes occasionne inévitablement incompréhension et malentendus donc conflits. On observe chez les jeunes cette tendance à se victimiser par incapacité à s'adapter aux attentes d'un interlocuteur qui lui non plus ne comprend pas leurs modes d'expression.

Hypothèse 2 : les hommes ne peuvent maîtriser la reproduction et donc la descendance. Ce sont les femmes qui font les enfants et l'homme peut toujours avoir un doute sur sa paternité. C'est d'ailleurs pourquoi les juifs disent qu'« on sait toujours qui est la mère » et que la judéité se transmet par la mère. D'où une tendance à contrôler le corps et la sexualité des futures mères.

A cet égard, la norme réactionnaire s'est objectivée, plus encore dans ces quartiers-là que dans le mien, car le contrôle du groupe y est plus prégnant. Certaines organisations de quartier, formelles (associations culturelles ou prétendument de soutien scolaire) ou informelles (le groupe de pairs = la classe d'âge) la représentent activement.

Conséquences :

- **une société à la découpe**, de futures adultes qui n'ont pas la même vie que celle de leurs camarades alors qu'elles sont dans la même classe. Pensons en particulier aux jeunes filles qui pleurent en classe lors du cours sur l'intégrité de la personne humaine et l'interdit des mutilations alors que leurs camarades européennes d'origine ignorent ce qu'est l'excision⁵².

⁵² Le plus souvent, il s'agit de jeunes filles d'origine malienne. Je dois avouer que je ne sais pas quoi faire face à ces larmes : je ne suis pas là pour faire pleurer les élèves et je ne sais que dire pour les reconforter. Mes efforts de vigilance

- une **sociabilité contrôlée qui évite l'exposition à un contre-discours** et la découverte de l'intimité de l'autre : que se passe-t-il pour une jeune fille qui n'a pas l'autorisation d'aller goûter, dîner, dormir chez les copines qui vivent selon d'autres codes ? Le développement amical se fait à deux vitesses, le temps de l'amitié est limité au temps de l'école.

Ainsi à la différence culturelle est apportée une **réponse de non-mixité**, culturelle et sexuelle, qui **empêche de percevoir que l'autre n'est pas un danger**.

On assiste au **développement de conflits de loyauté** entre la culture familiale et de plus en plus celle du groupe des pairs d'une part et le modèle républicain présenté par l'école d'autre part.

En réponse, beaucoup de nos élèves « bricolent » au sens de Lévi-Strauss⁵³, grapillent les outils symboliques qui leur semblent convenir à leur sensibilité et à leur projet. Mais c'est surtout vrai des plus individuées et des plus fortes donc plus aptes à briser la chaîne de reproduction pour leur propre promotion (au risque d'être perçues comme des « mauvaises »).

En termes d'égalité des chances, les arbitrages vont peser plus lourds pour les jeunes filles d'origine étrangère et/ou inscrites dans un modèle religieux (chemin matrimonial, études avortées, pression plus forte donc arbitrages plus coûteux et douloureux car il faudra sacrifier plus).

Je serais tentée de parler de « forum shopping culturel » entre le modèle familial et occidental, comme il existe chez les juristes un « forum shopping légal⁵⁴ ». Les plus fortes, les plus douées⁵⁵, vont faire une synthèse intelligente, je veux dire par là qu'elle leur profite, au bénéfice de leur projet. Les plus fragiles vont être broyées par les exigences du groupe qui offre un mode d'emploi de l'existence tout prêt, fourni par la tradition et la religion (le plus souvent fantasmées et reconstruites) ou le groupe des pairs, d'autant plus qu'il y a là des valeurs de contrôle qui rassurent.

Conclusion :

Peut-être la réponse à ces situations si diverses et inégalitaires passe-t-elle par un **renversement de paradigme**. Plutôt que de se demander s'il faut faire des politiques publiques en faveur des femmes ou si les politiques publiques doivent être unisexes, se demander si les femmes ont accès aux mêmes bénéfices de ces politiques publiques que les hommes.

En somme, lorsqu'il s'agit de concevoir et de mettre en œuvre une politique publique, toujours se demander : **le bien-être des jeunes filles et des femmes y est-il une priorité ?**

Plus spécifiquement, il convient d'**aider les jeunes filles à concrétiser professionnellement**. Ce

et de délicatesse ne suffisent à empêcher leur survenue. L'an passé, je me suis adressée en fin de leçon à une élève qui avait pleuré en lui disant, ainsi qu'à ses copines, que quand on sent que l'on est bouleversée ou qu'une copine l'est, il suffit de me demander doucement si l'on peut changer de sujet. La jeune fille m'a répondu : « Ce n'est pas de votre faute, Madame, cela m'a juste rappelé des choses. ».

⁵³ Claude Lévi-Strauss utilise la métaphore du « bricolage » pour parler de la façon dont un agent puise dans un stock (la boîte à outils) de matériaux et d'instruments disparates et de provenances diverses, recueillis sans référence à un quelconque projet, mais qu'il va arranger, agencer de manière nouvelle afin de se tirer d'affaire dans la tâche qui lui incombe de façon présente.

⁵⁴ Le *forum shopping* désigne, en droit international privé, la possibilité qu'offre à un justiciable la diversité des règles de compétences internationale de saisir les fors, autrement dit les tribunaux des pays appelés à rendre la décision la plus favorable à ses intérêts.

⁵⁵ A bien sûr entendre au sens de celles qui ont le plus de dispositions innées, de ressources spontanées (les moins timides, les plus combatives, les plus délurées etc...).

point, encore une fois, n'est pas spécifique aux quartiers Politique de la ville et les femmes de mon propre environnement se posent la question de l'arbitrage entre vie familiale et vie professionnelle, surtout quand il s'agit d'accepter une promotion. Mais les jeunes filles de ces quartiers-là ont plus besoin d'être soutenues.

Ma note d'espérance vient de ce que je ressens qu'elles ont un discours plus clair là-dessus qu'il y a quelques années. Par exemple, à l'occasion de la résurgence de l'Affaire Bertrand Cantat, les filles ont massivement réagi en acquiesçant au fait que l'on part dès la première gifle, qu'il est plus facile de partir si l'on dispose d'un salaire (même celles qui se projettent déjà dans un avenir de femmes au foyer)... Ainsi en renforçant leurs ressources et en les confortant dans le sentiment que la République les soutient dans leur effort d'émancipation et de progrès personnel, **il est encore possible d'éviter qu'elles intègrent l'idée d'un féminisme différentialiste qui les piègerait**. Car le féministe indigéniste⁵⁶ est arrivé et il est offensif dans sa propagande (« Remballe ton féminisme blanc ! » dit Lallab).

Pourquoi est-ce un objectif légitime de politique publique ?

Premièrement parce que prétendre préserver la dignité des femmes en bridant leur sexualité, leur ambition, leur affirmation individuelle est très pervers.

Deuxièmement parce que le différentialisme change le régime de normativité. Et quand la norme change, elle change pour tout le monde⁵⁷, dans tous les quartiers, et aussi pour les hommes. »

⁵⁶ Pensons à H. Bouteldja du Parti des Indigènes de la République qui, dans son livre *Les blancs, les juifs et nous*, revendique le fait pour une femme musulmane d'appartenir à sa famille, à son quartier, à sa religion et à son peuple (par-là, elle veut dire : les arabes).

⁵⁷ Permettez-moi ici de procéder à une analogie. Depuis 4-5 ans, les collègues de théâtre nous ont rapporté que des familles qui ont en début d'année en toute connaissance de cause inscrit leurs filles aux cours de théâtre protestent en fin de premier trimestre quand il s'agit des représentations des formes théâtrales travaillées dans le cadre de l'option. Les professeurs expliquent pourtant bien lors de l'inscription que cette option implique de sortir le soir pour assister à des représentations et de soi-même participer à des représentations. Mais au moment de les présenter, ils se heurtent à un refus qui se transforme en condition : elle peut participer si elle porte son voile sur scène (il y a là une manière de nous faire accepter des accommodements au titre du moindre mal, comme le burkini qui permettrait qu'elles aillent à la plage : l'élève, certes, porterait son voile mais au moins elle ferait l'option). Le cas a d'abord été signalé en banlieue sud, à Massy-Palaiseau et au Plessis-Robinson, puis Chilly-Mazarin. Et cette année, dans mon lycée à Plaisir. J'ai soutenu le collègue de théâtre en expliquant que si une jeune fille joue voilée alors que son rôle ne le nécessite pas, cela change le jeu des autres actrices/acteurs, la mise en scène et finalement le sens de toute la pièce. Il en va de même pour la norme sociale : si l'un des acteurs de la vie sociale agit selon une autre norme, cela change le régime de normativité pour tous.

ANNEXE 4

ONPV



L'observation des femmes en QPV

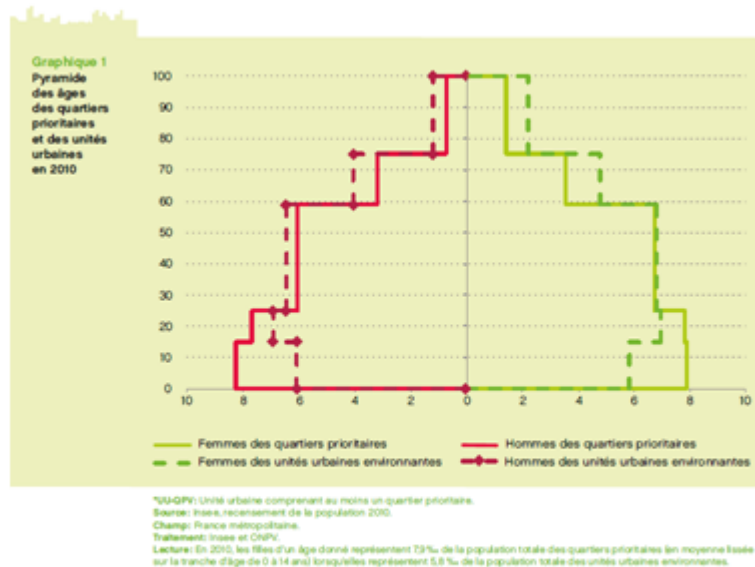
Séminaire interne du CNV

CADRAGE GÉNÉRAL (RAPPORT ONPV 2015)

Les femmes
des quartiers prioritaires
Éléments démographiques et situation
sur le marché du travail

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - ONPV

2



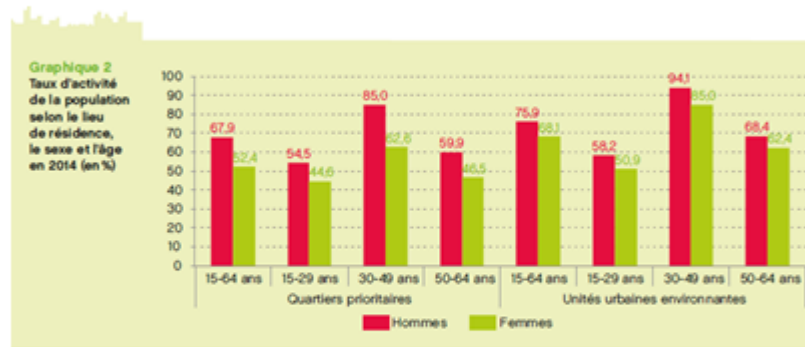
La monoparentalité est plus fréquente dans les quartiers prioritaires

Tableau 1
Caractéristiques des ménages des quartiers prioritaires et des unités urbaines environnantes (en %)

	Population des unités urbaines à QPV	Population des QPV		
		Total	QPV entrant	QPV restant
Part des femmes vivant seules	192	6,8	22,1	15,4
Part des hommes vivant seuls	145	13,4	18,5	13,1
Part des familles monoparentales	67	24,1	20,1	24,3
Part des familles monoparentales dont la personne de référence est une femme	80	88,6	89,1	88,5

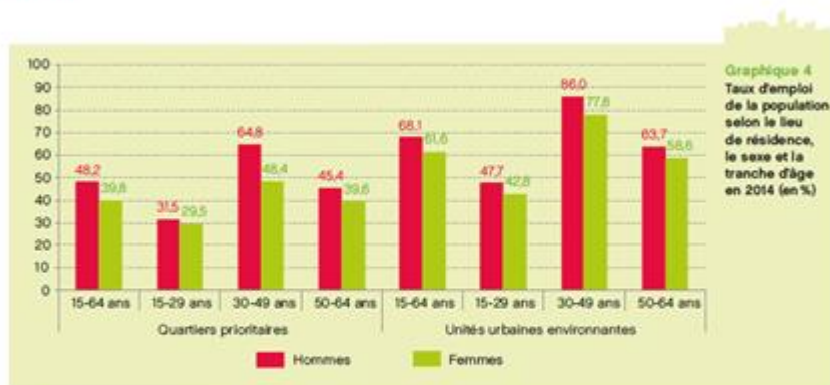
Source: Insee, recensement de la population 2010.
 Champ: France métropolitaine.
 Traitement: Insee et ONPV.
 Lecture: En 2010, 15,8% des femmes des quartiers prioritaires vivent seules. Cette part est élevée à 22,1% pour les quartiers qui ne faisaient pas partie de la précédente géographie prioritaire.

Une femme de 15 à 64 ans sur deux se trouve en dehors du marché du travail en QPV



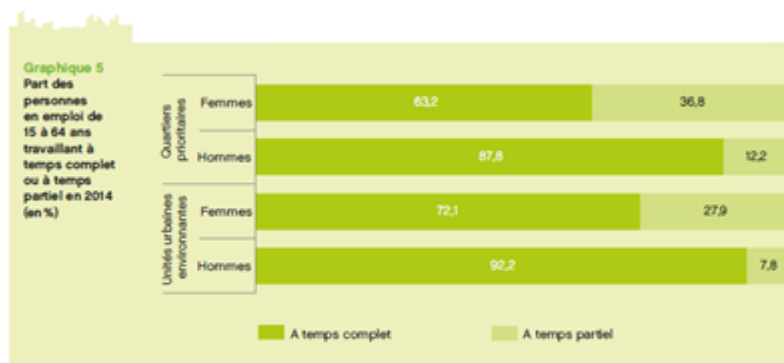
Source: Insee, enquête Emploi 2014.
Champ: Quartiers prioritaires métropolitains ou unités urbaines environnantes.
Traitement: ONPV.
Lecture: En 2014, 52,4% des femmes âgées de 15 à 64 ans vivant dans les quartiers prioritaires sont en emploi ou au chômage contre 67,9% des hommes de la même tranche d'âge résidant en quartiers prioritaires.

Une femme de 30 à 49 ans sur deux est en emploi en QPV



Source: Insee, enquête Emploi 2014.
Champ: Quartiers prioritaires métropolitains ou unités urbaines environnantes.
Traitement: ONPV.
Lecture: En 2014, 39,8% des femmes âgées de 15 à 64 ans vivant en quartiers prioritaires sont en emploi contre 48,2% des hommes de la même tranche d'âge résidant en quartiers prioritaires.

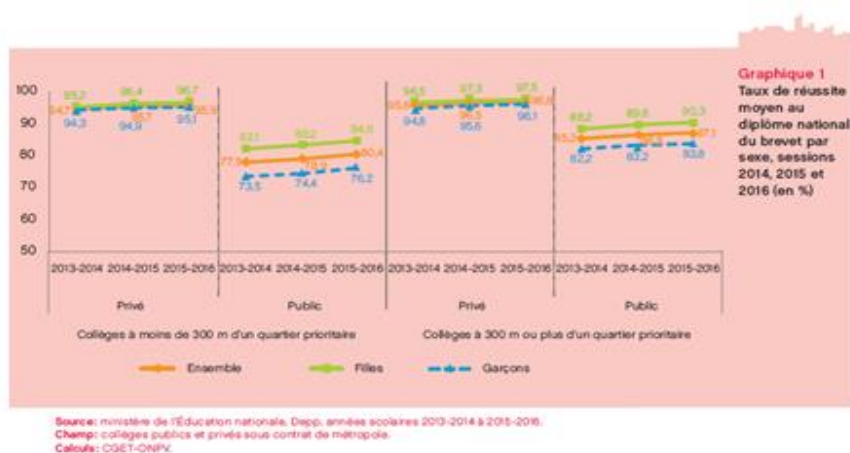
Les femmes des QPV davantage à temps partiel



Source : Insee, enquête Emploi 2014.
Champ : Quartiers prioritaires métropolitains ou unités urbaines environnantes.
Traitement : ONPV.
Lecture : En 2014, 36,8% des femmes âgées de 15 à 64 ans, qui ont un emploi, et vivent dans les quartiers prioritaires travaillent à temps partiel contre 12,2% des hommes en emploi de la même tranche d'âge résidant en quartiers prioritaires.

DES DONNÉES SEXUÉES DISPONIBLES SUR DE NOMBREUX SUJETS

Éducation



Type d'emploi occupé

Tableau 1
Catégories socioprofessionnelles des personnes en emploi en 2015 en quartiers prioritaires et unités urbaines englobantes

	Ensemble		Quartiers prioritaires					
	Quartiers prioritaires %	Unités urbaines englobantes %	Effectifs en milliers	Hommes %	Femmes %	15-29 ans %	30-49 ans %	50-64 ans %
Agriculteurs exploitants	0,2	0,3	2	0,2	0,1	0,0	0,3	0,0
Artisans, commerçants, et chefs d'entreprise	3,7	5,5	48	5,6	1,5	1,7	4,5	3,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5,9	24,2	77	6,0	5,8	5,1	6,7	5,1
Professions intermédiaires	17,0	27,0	222	16,1	17,9	23,1	17,5	10,6
Employés	38,7	27,0	504	21,2	57,7	4,1	33,7	45,9
Ouvriers	34,1	15,8	444	50,3	16,5	28,8	3,6	34,0
Non renseigné	0,8	0,3	7	0,6	0,5	0,3	0,7	0,5
Ensemble	100,0	100,0	1304	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs (en milliers)	1304		1304	678	626	308	648	348

Sport

Tableau 1
Part de licences* délivrées à des résidents de quartiers prioritaires en 2013 et 2014 (en %)

	Part des licences délivrées en quartiers prioritaires	
	2013	2014
Ensemble	38	38
Hommes	42	43
Femmes	29	29

* Dans le champ des fédérations exploitables.

Source: Injep-Meos, Recensement mené auprès des fédérations sportives agréées.

Champ: ATP délivrées en 2013 et 2014.

Traitements: Injep-Meos.

Insécurité

Tableau 1
Part des individus ayant répondu «souvent» ou «de temps en temps» à la question «Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou votre village?», par sexe et par âge (en %)

	Quartiers prioritaires	Unités urbaines à quartiers prioritaires, hors quartiers prioritaires
Sexe		
Femmes	30	17
Hommes	18	8
Age au 31 décembre 2016		
De 15 à 29 ans	25	15
De 30 à 39 ans	25	13
De 40 à 49 ans	29	13
De 50 à 59 ans	24	11
60 ans et plus	22	11

Sources: Insee, ONDIP, SSMIS, enquête Cadre de vie et sécurité 2016.

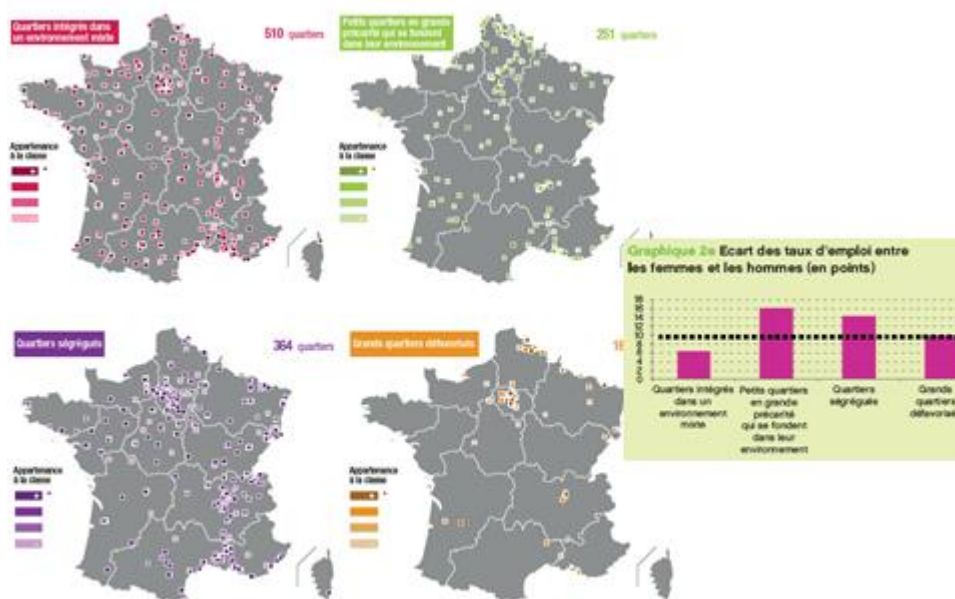
Champ: population de 15 ans ou plus au 31 décembre de l'année de l'enquête, France métropolitaine.

Note de lecture: 30% des femmes habitant en quartiers prioritaires déclarent se sentir souvent ou de temps en temps en insécurité dans leur quartier.

AU-DELÀ DES MOYENNES NATIONALES...

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - ONPV

13



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - ONPV

14

Des données disponibles à l'échelle du quartier

The image displays two tables side-by-side, representing data available at the neighborhood level. The left table shows a summary of indicators for various neighborhoods, while the right table provides a more detailed breakdown for a specific neighborhood.

Quartier	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3	Indicateur 4	Indicateur 5	Indicateur 6	Indicateur 7	Indicateur 8
Quartier 1	100	100	100	100	100	100	100	100
Quartier 2	100	100	100	100	100	100	100	100
Quartier 3	100	100	100	100	100	100	100	100
Quartier 4	100	100	100	100	100	100	100	100
Quartier 5	100	100	100	100	100	100	100	100
Quartier 6	100	100	100	100	100	100	100	100
Quartier 7	100	100	100	100	100	100	100	100
Quartier 8	100	100	100	100	100	100	100	100
Quartier 9	100	100	100	100	100	100	100	100
Quartier 10	100	100	100	100	100	100	100	100

Indicateur	Quartier 1	Quartier 2	Quartier 3	Quartier 4	Quartier 5	Quartier 6	Quartier 7	Quartier 8	Quartier 9	Quartier 10
Indicateur 1	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Indicateur 2	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Indicateur 3	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Indicateur 4	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Indicateur 5	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Indicateur 6	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Indicateur 7	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Indicateur 8	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Indicateur 9	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Indicateur 10	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

INTERVENTION DE SEBASTIEN JALLET

Commissaire général délégué à l'égalité des territoires, directeur de la ville et de la cohésion urbaine

Assemblée plénière du Haut-conseil à l'égalité femmes-hommes

19 mars 2018

« Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Haut-conseil à l'égalité femmes-hommes,

Permettez-moi tout d'abord d'excuser Jean-Benoît Albertini, commissaire général à l'égalité des territoires qui m'a demandé en tant que commissaire général délégué, directeur de la ville et de la cohésion urbaine, de le représenter cet après-midi.

Dans le contexte de Grande cause nationale du quinquennat consacrée à l'égalité et quelques jours après la réunion le 8 mars dernier du comité interministériel à l'égalité auquel le CGET a contribué (sur les thématiques de la place des femmes dans l'espace public au sein des QPV et de l'accès à l'emploi des femmes des territoires ruraux), c'est un honneur et un plaisir d'intervenir devant votre instance consultative dont les travaux, avis, recommandations, évaluations contribuent à animer de façon pertinente le débat public et à éclairer utilement les pouvoirs publics sur les grandes orientations de la politique des droits des femmes et de l'égalité..

Sur votre proposition, madame la présidente, le CGET a rejoint le Haut-conseil l'an dernier ce qui est l'occasion de manifester l'importance d'avoir une attention particulière à la dimension territoriale des inégalités sexuées.

Chargé de conseiller et d'appuyer le Gouvernement dans ses politiques de lutte contre les inégalités et fractures territoriales et de soutien au développement des territoires, le CGET qui a été créé à la mi 2014 stimule les coopérations et dynamiques territoriales mais concentre en particulier son action sur les territoires les plus vulnérables en milieu urbain (en particulier les 1512 nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville qui rassemblent 5,385 millions d'habitants en métropole et outre-mer) comme en milieu rural (14 861 communes en zone de revitalisation rurale représentant 7,8 millions d'habitants)⁵⁸

Le CGET s'appuie sur ses travaux d'observation et d'analyse des territoires, avec le concours de l'Observatoire des territoires et de l'Observatoire national de la politique de la ville et dans le cadre

⁵⁸ Selon la grille de densité de l'INSEE, les communes très peu denses représentent 35,6% des communes et 2,6 millions d'habitants et les communes peu denses représentent 53,2% des communes et 19,7 millions d'habitants, ce qui constitue une autre approche des territoires ruraux.

de son programme d'études qui visent à approfondir les connaissances sur les territoires, à mieux appréhender les disparités territoriales et à alimenter les réflexions gouvernementales sur les politiques territoriales.

Il assure le suivi des politiques de cohésion des territoires, via en particulier le pilotage de la politique contractuelle de l'Etat dans le cadre des contrats de plan Etat-région, des 435 contrats de ville, des 490 contrats de ruralité signés ou en projet et du tout récent programme « Action cœur de ville » concernant les villes moyennes, en partenariat avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les réseaux associatifs, le monde économique et les habitants.

Il coordonne l'utilisation des fonds européens structurels et d'investissement (FESI : 15,5 milliards d'euros sur la période 2014-2020) en lien avec les autorités de gestion (autorité de coordination inter-fonds).

Par ailleurs, il pilote la mise en œuvre directe de certains dispositifs ou actions concourant à la cohésion des territoires (renforcement de la présence des services au public via notamment environ 1200 maisons de services au public (MSAP) ; accélération de la couverture du territoire en services mobiles pour réduire les zones blanches ; soutien à la vie associative pour contribuer à la réduction des inégalités et à la lutte contre les discriminations ; appui à la médiation via le programme adultes-relais ; encouragement de la participation des habitants et de la co-construction de la politique de la ville avec l'appui au déploiement des conseils citoyens ; soutien au développement économique et aux politiques de l'emploi des territoires vulnérables via notamment la prime d'aménagement du territoire...).

En outre, le CGET est chargé de préparer les comités interministériels aux ruralités (CIR) et les comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) et de coordonner le suivi de l'application de leurs mesures qui manifestent l'engagement de l'ensemble des ministères dans la mise en œuvre des politiques de l'Etat en faveur des territoires fragiles. Sur le champ de la politique de la ville, un comité interministériel des villes (CIV) prenant le relais du CIEC devrait être réuni courant avril conformément aux annonces faites par le président de la République en novembre dernier à Roubaix.

Dans le cadre de ses orientations, le CGET accorde une attention particulière aux questions d'égalité femmes-hommes en s'attachant au croisement entre les inégalités territoriales, sociales et sexuées. En effet, comme l'a mis en exergue, le rapport EGALITER du Haut-conseil remis en juin 2014 (soit juste au moment de la création du CGET) à la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, les inégalités femmes-hommes se rencontrent dans tous types de territoires, mais elles s'expriment avec une acuité particulière dans les territoires fragiles (quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais également territoires ruraux) où elles interagissent souvent avec les difficultés économiques et sociales qui s'y font jour.

Dans ces territoires fragiles marqués par un contexte de précarité accrue, d'isolement, un nombre élevé de familles monoparentales, des freins à la mobilité sociale et géographique, la prégnance de violences et de préjugés sexistes, ainsi que par des discriminations multisectorielles, ces inégalités sexuées et territoriales se donnent à voir dans de nombreux domaines, au premier rang desquels l'accès à l'emploi, l'accès aux services et aux soins, le sentiment d'insécurité ou encore le partage de l'espace public.

Les travaux d'observation réalisés par le CGET (en partenariat avec le Service des droits des femmes et de l'égalité et avec la participation du SG du HCEF pour ce qui concerne les territoires ruraux) dressent un panorama précis et actualisé de ces inégalités (cf. rapports, notes et sites de l'ODT et de l'ONPV).

Je souhaiterai seulement mentionner **quelques indicateurs qui témoignent de ces difficultés et de la nécessité d'agir collectivement.**

. **Au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville**, le taux d'activité des femmes entre 15 et 64 ans est de 50,2%, ce qui est inférieur de 17,2 points au taux d'activité des hommes de ces quartiers mais également de façon significative au taux d'activités des femmes au niveau national (2016).

Si le **sentiment d'insécurité** est plus souvent exprimé chez les femmes, quelques soient les territoires, il est beaucoup plus important pour les femmes des QPV (32% contre 20%).

- **Dans les territoires ruraux**, le taux de chômage est plus élevé de 2,4 points pour les femmes que pour les hommes (13,1% contre 10,7% en 2014) alors qu'on assiste à une convergence des deux chiffres en France et l'écart est encore accru pour les jeunes femmes de moins de 25 ans (6,5 points en leur défaveur, contre seulement 0,6 dans les autres communes).

Le **nombre de places dans des équipements d'accueil du jeune enfant** offertes aux familles, déjà assez limité à l'échelle nationale (50 places pour 100 enfants), est encore plus restreint dans les territoires peu denses (en moyenne 39 places d'accueil pour 100 enfants).

Compte tenu de ces éléments de contexte et des missions qui sont les siennes, il s'agit pour le CGET à la fois de mesurer ces inégalités sexuées et territoriales pour mieux les combattre et de soutenir le développement de multiples actions au sein en particulier des contrats de ville, des contrats de plan État-Région (CPER), des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) dont il est autorité de coordination inter-fonds ou dans le cadre des politiques portées par les différents acteurs publics et privés.

Ainsi, dans le cadre des feuilles de route ministérielles égalité auxquelles il a contribué depuis 2015, le CGET s'est engagé dans les domaines complémentaires que sont la prise en compte de l'égalité dans sa politique de gestion des ressources humaines et au titre des politiques publiques dont il a la charge.

Dans le champ des ressources humaines, il est possible de signaler notamment :

- l'organisation à l'attention de l'ensemble des encadrants du CGET en 2016, d'une formation (assurée par le cabinet EGALIS) de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes qui a porté à la fois sur les aspects liés à la gestion des ressources humaines et aux politiques publiques ;
- la signature en décembre 2015 de la convention d'engagement sans stéréotype de sexe portée par le Haut conseil à l'égalité femmes-hommes et la diffusion

auprès de l'ensemble des personnels du guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe.

Dans le domaine des politiques publiques :

Compte tenu de la dimension transversale de cette orientation, **le CGET s'est organisé en mode projet pour promouvoir la prise en compte de cette priorité auprès des différents entités du CGET** (DVCU, DDCT, DST avec les 2 observatoires, les études et la mission des affaires européennes...) et dans la diversité de ses interventions là où c'est possible, avec un rôle d'impulsion et de coordination assuré par la mission de coordination de l'action interministérielle et sectorielle auprès du commissaire général et du bureau de la promotion de la citoyenneté et de la prévention des discriminations au sein de la direction de la ville et de la cohésion urbaine (présents auprès de moi aujourd'hui). Il faut préciser que ces interventions nécessitent pour la plupart l'inscription dans un partenariat avec le Service des droits des femmes et de l'égalité et son réseau territorial, les ministères de droit commun concernés et les collectivités locales avec la mobilisation de moyens financiers spécifiques et de droit commun.

AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les habitantes des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont exposées aux discriminations multisectorielles : emploi, espace public, stéréotypes multiples, adresse...

Si l'accès au droit demeure un axe prioritaire de l'action publique, la politique de la ville intervient selon deux axes :

- Une action de renforcement du pouvoir d'agir en direction des femmes (accès aux droits, mobilisation dans l'espace social...);
- Une action plus structurelle créant les conditions de l'égalité (emploi et insertion, logement, espaces publics, participation citoyenne).

Le rapport EGALITER identifiait trois priorités d'action relevant des domaines de **l'emploi, l'espace public et de l'accès aux** droits et aux services des femmes et des filles et des piliers transversaux pour lesquels la politique de la ville a apporté des réponses, notamment dans la construction et le pilotage même des contrats de ville.

De manière globale, la politique de la ville a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes (avec la lutte contre les discriminations et la jeunesse) un des 3 axes transversaux des 435 contrats de ville (2015-2020) signés par l'Etat avec les présidents d'EPCI, les maires et leurs partenaires en 2015 (**recommandation 31 du rapport Egaliter**).

Ces interventions s'effectuent notamment en matière de soutien à l'accès aux droits des femmes, d'accompagnement dans l'emploi ou l'entrepreneuriat, de lutte contre les discriminations croisées, d'aide aux femmes victimes de violences ou visent également à favoriser leur engagement citoyen et leur place dans l'espace public.

Ainsi, on peut dire que la quasi-totalité des recommandations ont été prises en considération et constituent des objectifs pour la politique de la ville.

1 - Sur les piliers transversaux

La gouvernance

Le CGET est doté d'un observatoire dédié aux quartiers de la politique de la ville (ONPV). Conformément à la recommandation 1, la cheffe du service des droits des femmes et de l'égalité femme/homme est membre de son conseil scientifique.

Recommandation 28 :

Mise à disposition par l'ONPV d'un Kit de données sexuées à l'échelle de chacun des 1512 nouveaux QPV

A l'occasion de la signature de la nouvelle génération des contrats de ville, un cadre de référence concernant la prise en compte de l'égalité femme/homme a été élaboré et adressé à l'ensemble du réseau territorial de la politique de la ville complété par l'instruction ministérielle du 15 mai 2015. L'évaluation à mi-parcours de la politique de la ville devrait permettre de dresser un premier tableau de ce qui est réalisé dans les contrats de ville et si besoin d'en réajuster les objectifs.

La mobilisation des crédits en direction des femmes

Au regard de notre outil de gestion des subventions des associations, avec les réserves méthodologiques que cela impose (identification de la nature des projets, extraction de la thématique égalité...) il apparaît que **la mobilisation financière au titre de 2017, exclusivement sur la question de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est d'environ 4 millions d'euros** (actions centrées spécifiquement sur les femmes).

Une analyse plus fine sur la production d'un budget « genré » c'est-à-dire identifiant la part des femmes bénéficiaires de toutes les actions financées au titre de la politique de la ville (**28500 actions financées par an dans le cadre des contrats de ville**) n'a pu être réalisée pour l'heure compte tenu du manque de fiabilité des bilans des actions remontés par les associations.

Toutefois, quelques enquêtes spécifiques permettent d'objectiver la part des filles/femmes parmi les bénéficiaires de certains dispositifs soutenus dans le cadre de la politique de la ville : 60% des adultes relais, 54% des bénéficiaires du programme école ouverte, 43% des bénéficiaires du programme de réussite éducative, 65% des jeunes bénéficiaires des cordées de la réussite, 52% des stagiaires des écoles de la 2^{ème} chance.

2 – Retour sur les trois priorités du rapport et de l'intégration par le CGET des recommandations relevant de la politique de la ville

2.1 – PRIORITE 1 – L'EMPLOI

.Mobilisation des crédits en direction de l'emploi

Environ 730 0000 euros sur le champ de l'emploi répartis entre des actions **assurant un premier niveau de repérage** des femmes en recherche d'emploi qui échappent aux circuits traditionnels d'accompagnement ; des actions de parrainage ; de **l'accompagnement renforcé ; de l'insertion par l'activité économique**.

.Développement et valorisation des emplois

Dans le même temps, le CGET au travers du dispositif des **adultes-relais**, contribue à l'emploi des

femmes (**60% des postes**). D'autre part sur le dispositif **FONJEP**, les femmes représentent **60% des 5232 postes** mis à disposition des associations. **Enfin, il y a 163 femmes sur les 305 postes de délégués du préfet.**

.Lutter contre les discriminations à l'embauche

Dans le cadre du groupe de dialogue inter-partenaires relatif à la lutte contre les discriminations au recrutement et dans l'entreprise copiloté par le CGET et la DGEFP, un référentiel sera proposé pour étayer les contenus des formations obligatoires à la non-discrimination des recruteurs dans les entreprises de + de 300 salariés. Ce référentiel, élaboré en collaboration avec les partenaires sociaux, et avec la participation du SDFE, intégrera la dimension de la discrimination sexiste qui peut exister dans le cadre des recrutements, en prenant en considération l'ensemble du processus de la rédaction de l'offre à l'arrivée dans l'entreprise. Ce travail viendra alimenter les réflexions et propositions du plan de mobilisation pour la politique de la ville annoncé par le Président de la République. Il sera versé aux **contributions préparant le comité interministériel à la ville.**

2.2 – PRIORITE 2 - L'ESPACE PUBLIC, CITOYENNETE, VIOLENCE GENRE.

Recommandation 12 :

Promotion de la citoyenneté des femmes

Le rapport EGALITER avait préconisé l'adoption d'une démarche volontariste pour encourager la participation citoyenne et l'accès aux responsabilités des femmes.

La loi du 21 février 2014 prescrit la création de conseils citoyens dans les QPV pour participer à la co-construction des politiques publiques et dispose que les collèges « habitants » de ces conseils doivent être paritaires : il en existe à présent 1 157 (soit environ 15 000 membres). Concernant la parité entre les femmes et les hommes, 51 % des conseils citoyens sont effectivement paritaires. Au total, 54% des membres des collèges « habitants » sont des femmes. La parité est également respectée pour 52 % des collèges « associations et acteurs locaux », même s'il ne s'agit pas d'une obligation. Et 52% des membres de ces collèges sont des femmes.

Certains de ces conseils sont promoteurs d'actions dédiées à l'égalité femme/homme et ont participé à des marches exploratoires des femmes. Les engagements nouveaux et l'implication des femmes dans les conseils citoyens ont vocation à se renforcer avec la poursuite de leur mise en place, la formation des habitants aux problématiques du renouvellement urbain et le soutien à l'animation professionnelle de ces conseils.

Par ailleurs au titre de la programmation nationale plusieurs champs d'action contribuent à cet objectif de promotion de la citoyenneté : par exemple, avec 300 000€ consacrés à l'éducation à la citoyenneté des filles et des garçons.

Recommandation 13 : Valoriser l'expertise d'usage des femmes, par exemple via l'accompagnement au développement d'initiatives innovantes de l'économie sociale et solidaire telles que les « Accorderies »

Aujourd'hui il y a en France 33 Accorderies (mobilisant environ 10 000 habitants « accordeur(e)s », dont 73% de femmes) principalement des QPV.

La force des Accorderies résulte- en partie - de leur identité claire, servie par un cadre structurant et

protecteur, que le « Réseau des Accorderies », créé juridiquement en 2013, contribue à fabriquer. Le CGET soutient ce Réseau depuis 2014, pour ses efforts à développer le « pouvoir d’agir » des membres des Accorderies et à développer en leur sein une gestion démocratique.

Recommandation 24 :

La prise en compte de l’égalité femmes-hommes dans le cadre du CIEC

Un volet « égalité femmes-hommes » a été inséré dans le comité interministériel à l’égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015. Sur les 5 mesures de ce comité interministériel consacrées à cette thématique, 2 concernent spécifiquement les quartiers prioritaires de la politique de la ville (mieux partager l’espace public avec l’expérimentation de marches exploratoires des femmes ; développer les crèches à vocation d’insertion professionnelle pour faciliter l’emploi des femmes).

. Accès à l’espace public

L’accès aux espaces publics pour tous est une problématique partagée dans de nombreux territoires. Les femmes souffrent d’un réel manque de légitimité à occuper l’espace public. Ce constat est lié à la fois à une question d’éducation, notamment au travers des rôles assignés aux femmes, mais aussi à un sentiment d’insécurité dans l’espace public qui est beaucoup plus important pour les femmes des QPV. En outre, les aménagements des espaces publics sont souvent pensés et conçus sans prendre en compte les points de vue et les attentes des usagers.

C’est pourquoi le CGET a fait de cette question une des orientations présentées par le ministère de la cohésion des territoires au Comité interministériel du 8 mars 2018, ce qui rejoint la **recommandation 13 du rapport EGALITER**.

Développement des marches exploratoires

Dans le cadre des contrats de ville, et d’un appel à projet national, les marches exploratoires de femmes sont encouragées, promues et développées (mesure du CI égalité du 8 mars).

Chaque marche est l’occasion de pointer des dysfonctionnements urbains, incivilités, mauvaises signalisations, un manque de mixité et un sentiment d’insécurité. Elles permettent donc d’articuler les questions de l’accès à l’espace public par les femmes de ces quartiers, les questions de renouvellement urbain et de cadre de vie, de tranquillité publique, mais également de citoyenneté à travers la participation des femmes à la gestion de l’espace public.

A la suite d’une expérimentation terminée en 2016, 10 nouveaux sites ont été retenus fin 2017 dans le cadre d’un appel à candidatures de France Médiation avec le soutien du CGET et du secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Lutter contre le harcèlement et le sexisme par la médiation sociale

Face au harcèlement de rue, la présence de professionnels formés à la médiation sociale (dans l’espace public, les transports, dans la médiation sociale et culturelle) est essentielle. A partir de la mobilisation du programme adultes-relais (plus de 4000 postes) des interventions de régulation sont possibles notamment afin de garantir une mixité d’usage des espaces publics/ouverts au public, réguler les conflits et à favoriser la communication et le lien social.

Chaque mois, les adultes-relais sont amenés à traiter 12 000 situations conflictuelles dans l’espace public parmi lesquelles des situations de harcèlement.

Les orientations du CGET visent à conforter la professionnalisation et la structuration de ces démarches : dans ce cadre, les situations de harcèlement et de sexisme sont prises en compte et pourront être confortées avec un accompagnement dédié et des efforts en terme de qualification (via notamment le processus de normalisation de la médiation par l’AFNOR qui se met en place et

dont les critères de certification comportent une obligation de formation pour tous les médiateurs ou encore l'échange de pratiques).

Appui du CNV

Le conseil national des villes (CNV) a été saisi le 13 octobre dernier par le ministre de la cohésion des territoires pour conduire une réflexion sur la place des jeunes filles et des femmes dans les espaces publics des quartiers de la politique de la ville. C'est dans ce cadre qu'a été organisé le 5 mars dernier avec le Haut conseil à l'Égalité un séminaire dégagant des pistes opérationnelles et confrontant le regard de chercheurs, géographes, sociologues, avec celui d'habitantes et de professionnels de terrain, afin de remettre en juin un avis et des préconisations.

2.3- PRIORITE 3 - ACCES AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE HARCELEMENT ET PLUS LARGEMENT DE VIOLENCES

L'intersectionnalité des critères de discriminations entre le sexe, la fragilité sociale, l'origine réelle ou supposée, la maîtrise de la langue, conduit à développer des processus d'accompagnement et d'accès aux droits dédiés et généralistes. Ainsi au titre de 2017, 621 786 euros ont été mobilisés pour soutenir des actions exclusivement en direction des femmes.

- **36,4% des crédits sont consacrés aux actions d'accompagnement social bénéficiant** directement aux personnes ou groupes de personnes s'estimant victimes de discriminations raciales, sexistes et à l'adresse.
- **56,5% des crédits**, sont mobilisés pour des actions de prévention et de lutte contre le sexisme, et le racisme dont certaines femmes peuvent être victimes.

Recommandation 21 :

Accélérer le soutien à la création de modes d'accueil collectif pour les 0-3 ans dans les territoires urbains et ruraux fragilisés, notamment innovants (horaires atypiques, maisons d'assistant-e-s maternel-le-s, etc.)

De manière plus précise, sur cette recommandation, le Président de la République dans son intervention lors de son déplacement à Roubaix sur la politique de la ville a exprimé sa volonté de porter une action puissante en direction des femmes seules, dans les QPV. Ainsi il a évoqué l'objectif d'une majoration de 30% du complément de mode de garde pour les familles monoparentales. C'est porteur de ces ambitions que le CGET contribue à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté pilotée par Olivier Noblecourt.

DANS LE CADRE DES TERRITOIRES RURAUX

Dans le prolongement des interventions de la DATAR, les programmes relevant de l'aménagement du territoire et de la revitalisation des territoires ruraux s'inscrivent dans une démarche fortement axée sur le soutien à l'ingénierie, à l'investissement et à des projets de développement et initialement peu tournée directement vers les publics (« approche macro » mobilisant principalement des subventions d'investissement en ce sens assez différente de l'approche de la politique de la ville avec des subventions de fonctionnement). Tout en s'inspirant pour une part de la démarche de la politique de la ville, il s'est donc agi pour le CGET d'identifier les leviers d'actions mobilisables pour promouvoir l'égalité dans ces territoires ruraux en s'appuyant notamment sur les

travaux d'observation et sur le déploiement du programme d'accès aux services publics et au public.

1. Observation des inégalités sexuées dans les territoires ruraux et vulnérables

Recommandation 1 : Systématiser la production de données sexuées territorialisées

Dans le prolongement des travaux de recueil et analyse d'indicateurs sexués dans les territoires ruraux conduits à partir de 2015 en lien avec le SDFE et le HCEF, **l'Observatoire des Territoires a mis en ligne le 8 mars dernier sur son espace cartographique une soixantaine d'indicateurs sexués permettant d'établir un constat territorialisé des inégalités femmes-hommes en France (mesure phare du comité interministériel du 8 mars)**. Ces données sont disponibles de l'échelle régionale à l'échelle communale. Elles couvrent plusieurs thématiques (niveau de diplôme, accès à l'emploi, sport,...). L'espace cartographique de l'Observatoire des Territoires offre par ailleurs la possibilité de croiser les indicateurs sexués avec des grilles de lecture des territoires telles que la grille de densité (permettant notamment d'appréhender les espaces ruraux) ou encore les territoires de projet.

Ces indicateurs sont présentés de façon problématisée sur le site de l'Observatoire des Territoires : (<http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/les-indicateurs-de-l-egalite-femmes-hommes>).

Ils sont également disponibles sur l'espace cartographique de l'Observatoire des Territoires : <http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr> en tapant directement « Égalité femmes-hommes » dans le moteur de recherche d'indicateurs.

Cet outil totalement nouveau, valorisé dans le cadre du comité interministériel, vise à outiller, sensibiliser et mobiliser les acteurs des territoires sur la lutte contre les inégalités sexuées et territorialisées, notamment dans les territoires ruraux.

2. Emploi et entrepreneuriat

Recommandation 4 : Veiller à une meilleure prise en compte de la situation des femmes et de l'égalité femmes-hommes par les dispositifs publics en matière d'emploi

Le CGET a fait de l'accès à l'emploi des femmes des territoires ruraux une priorité affirmée dans les orientations du ministère de la cohésion des territoires pour le comité interministériel du 8 mars. Dans ce cadre, une étude vient d'être réalisée, en lien avec le SDFE, et associant à son comité de pilotage le SG du HCEF, la DGEFP, l'AFE et le CNIDFF portant sur les **freins et leviers pour l'accès à l'emploi des femmes des territoires ruraux**. Cette étude montre que si les freins directs (formation, métiers, secteurs d'activité, marché de l'emploi) et indirects (conditions de travail, situation familiale, modes de garde, mobilité...) à l'accès à l'emploi des femmes ne sont pas spécifiques aux territoires peu denses et isolés, leur caractère rural a un effet amplificateur sur ces difficultés. Étant donné qu'il existe plusieurs catégories de territoires ruraux, les solutions doivent prendre en compte des contextes socio-économiques, démographiques et partenariaux divers.

A partir des conclusions de cette étude, les orientations du CGET s'inscrivent dans le cadre d'un plan d'ensemble visant à agir sur différents leviers (Kit de données sexuées territorialisées pour nourrir le diagnostic ; déploiement des plateformes de mobilité ; soutien au développement de l'offre d'accueil petite enfance ; appui sur les schémas d'amélioration de l'accessibilité des services au public ; soutien à l'entrepreneuriat des femmes via notamment les espaces de co-working et les

programmes de mentorat ; mobilisation des filières en émergence sur l'emploi des femmes rurales (numérique, métiers verts, ESS...) ; amélioration de l'accès aux droits et à l'emploi des femmes par le développement de partenariats entre MSAP, CIDFF...).

Cette étude a fait l'objet d'une publication à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes : en Bref diffusé aux membres du HCEF.

- Favoriser la création d'emplois pour les femmes dans le cadre de la Prime d'aménagement du territoire (PAT)

Dans le cadre d'une expérimentation menée depuis 2016, le CGET a entrepris de modifier les critères d'attribution de la prime d'aménagement du territoire en introduisant des critères d'attribution relatifs à la politique de responsabilité sociale des entreprises qui intègre en particulier l'objectif de création d'emplois pour les femmes. Il a ainsi été demandé aux entreprises concernées de systématiser le renseignement de données sexuées dans leurs demandes et leurs bilans et les entreprises présentant des engagements forts dans ce domaine bénéficient d'un montant de PAT bonifié.

Recommandation 9 : S'assurer d'une attention aux femmes dans le plan « Entrepreneurs des quartiers » et aux femmes des territoires ruraux fragilisés dans le plan « Entreprendre au féminin »

Le comité interministériel aux ruralités (CIR) du 13 mars 2015 a intégré une mesure pilotée par le SDFE en lien avec le CGET visant à soutenir l'entrepreneuriat au féminin dans les territoires ruraux (avec l'objectif de faire passer le pourcentage de femmes parmi les créateurs d'entreprise de 30 % à 40 % d'ici 2017).

3. Accès aux droits

Recommandation 17 :

Accélérer le développement de points uniques d'accès aux droits ou de « numéro vert social » intégrant l'objectif d'égalité femmes-hommes pour faciliter l'expression de la parole et les démarches administratives des femmes

L'accès aux droits des femmes, notamment celles victimes de violences est également un enjeu particulier auquel s'attachent les partenariats entre les Maisons de services au public (MSAP) et les Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) promus par le CGET et le CNIDFF.

Dans le prolongement de la soixantaine de partenariats MSAP-CIDFF qui existent principalement dans les territoires ruraux et de montagne, le déploiement des MSAP (environ 1200 aujourd'hui) est l'occasion de poursuivre le développement de ces partenariats pour faciliter l'accès aux droits des femmes. Ces partenariats peuvent prendre des formes différentes selon les contextes locaux et les besoins des territoires et des publics : permanences physiques ou en visioconférence, sensibilisation, formation et coordination des acteurs locaux...

Une réflexion est par ailleurs engagée avec la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF) pour envisager l'établissement de partenariats avec son réseau associatif présent dans les territoires.

APPROCHE TRANSVERSALE DANS LES DIFFERENTS TERRITOIRES

Recommandation 35

Concrétiser et développer la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les contrats de plan Etat-Région

La circulaire du 15 novembre 2013 du Premier ministre, fixant les orientations pour la nouvelle génération des CPER 2015-2020 précisait que « *les futurs contrats de plan devront contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes* ».

Dans le contexte de CPER centrés sur des opérations d'investissement, il ressort d'une analyse conduite fin 2016 par le CGET que la prise en compte transversale de l'égalité femmes-hommes est de façon générale assez réduite ; elle concerne en particulier les régions engagées dans l'expérimentation « Territoires d'excellence en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes » (cas de la Bretagne et ex Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes).

La plupart des CPER comprennent toutefois des programmes d'actions spécifiques au volet emploi, en lien avec les orientations des contrats de plan régionaux de développement de la formation professionnelle (CPRDFP). Les actions soutenues sont par exemple :

- un soutien aux CARIF/OREF, ou des ARACT visant la mise en œuvre d'actions relatives à la sécurisation des parcours des publics fragilisés dont les femmes ;
- la mise en œuvre d'actions de promotion de la mixité des filières de formation et métiers et de lutte contre les stéréotypes de genre à destination des entreprises ;
- la mise en place de diagnostics de territoires, filières et secteurs professionnels ainsi que l'accompagnement des entreprises et branches dans la mise en œuvre de l'égalité professionnelle.

Au-delà des programmes spécifiques au volet emploi, des actions sur la levée des freins périphériques (mode de garde, mobilité, entrepreneuriat...) figurent également dans certains CPER (Bourgogne-Franche-Comté, Martinique...).

Au niveau de la gouvernance, du pilotage et du suivi du CPER, la déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité peut selon les cas être membre du comité de pilotage régional du CPER et ainsi contribuer au suivi de la prise en compte de cette priorité.

Recommandation 36 : Améliorer la prise en compte de l'égalité femmes-hommes par la programmation 2014-2020 des fonds structurels européens par rapport à la dernière programmation

Le CGET, autorité de coordination des fonds européens structurels et d'investissement a engagé, en lien avec le SDFE et la DGEFP, des démarches d'animation du principe horizontal égalité femmes-hommes⁵⁹ qui doit être pris en compte dans la programmation 2014-2020 des fonds

⁵⁹ Le principe d'égalité femmes-hommes se traduit par une approche intégrée combinant une prise en compte transversale et systématique des enjeux d'égalité dans l'ensemble des programmes et des actions spécifiques pour

comme le dispose l'article 7 du règlement cadre pour la programmation 2014-2020 des FESI. Il a ainsi organisé plusieurs réunions avec le SDFE en direction des autorités de gestion (régions, DIRECCTE) sur le sujet.

A la suite d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ayant permis au printemps 2017 d'identifier des besoins d'accompagnement des autorités de gestion dans la mise en œuvre de cette priorité, un groupe de travail a été mis en place avec les autorités de gestion volontaires pour élaborer des outils d'accompagnement. Les travaux visent à élaborer une grille de questionnements afin d'aider les services instructeurs et les porteurs de projets à mieux prendre en compte l'égalité femmes-hommes dans leurs projets. Il s'agira d'autre part d'organiser le partage de bonnes pratiques en identifiant des projets ou démarches intéressants dans le domaine de l'égalité femmes-hommes.

D'ores et déjà, une typologie et sélection d'actions réalisée en 2016 par le CGET portant sur les projets financés par le FSE et le FEDER (programmation 2007-2013) montre que la prise en compte de l'égalité femmes-hommes s'inscrit principalement dans les domaines suivants :

- lutte contre l'exclusion et la pauvreté ;
- santé ;
- mission d'observation, de diagnostic et de production de connaissance ;
- emploi dont l'insertion sociale, l'insertion professionnelle, les femmes créatrices d'entreprises, la lutte contre les stéréotypes sexués, les publics spécifiques et les freins périphériques dans l'accès à l'emploi.

prévenir et /ou compenser les inégalités ou désavantages subis par les femmes.

ANNEXE 6

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Le centre de documentation du CGET a établi en août 2016 à la demande du secrétariat du CNV des éléments bibliographiques commentés sur « **Genre et espaces publics. Au-delà des marches exploratoires** » pour la période 2009-2016.

Ils peuvent être utilement complétés de la consultation des publications et sites internet suivants :

.Guide méthodologique des marches exploratoires, édit. DIV, décembre 2012

. « Quand les femmes changent de villes », Rapport de France Médiation sur l'expérimentation nationale de marches exploratoires, remis à madame Laurence ROSSIGNOL, ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, à monsieur Patrick KANNER, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, à madame Hélène GEOFFROY, secrétaire d'état à la ville, 20 septembre 2016.

.Mieux connaître et mieux lutter contre les inégalités sexuées dans les territoires fragiles, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, mars 2016

.Guide référentiel Genre et espaces publics, « Les questions à se poser et les indicateurs pertinents pour un environnement urbain égalitaire », Mairie de Paris, octobre 2016

Guide réalisé par le Service égalité intégration inclusion (SEII) - Direction démocratie citoyens territoires (DDCT) - Mairie de Paris en coopération avec un groupe de travail composé de la : Mission PAVEX, Conseil de la jeunesse, Conseil de la nuit, groupe-projet « 7 places », direction de la voirie et des déplacements (DVD), direction de l'urbanisme (DU), direction de la jeunesse et des sport (DJS), des universitaires : Claire Hancock, UPEC - Yves RAIBAUD, Université Bordeaux-Montaigne -Marylène LIEBER, Université Genève - Lucile BIARROTTE, doctorante UPE ; des associations expertes : Genre et Ville, Chris BLACHE et Pascale LAPALUD – à Places égales, Marie-Dominique de SUREMAIN et Dominique POGGI -le Centre HUBERTINE AUCLERT, avec le soutien de l'APUR, du CAUE, de l'IAU, Paris, octobre 2016.

.*Un état des lieux des inégalités femmes-hommes dans les territoires ruraux*, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, mars 2017

.*Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*, Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, nov. 2017

. Linda GUSTAFSSON, « Gender equality at the heart of the city », December 21st, 2017.

.Yves RAIBAUD, « Analyse des bonnes pratiques de la ville durable sous l'angle des inégalités entre les femmes et les hommes-Vélo, marche et covoiturage », Rapport pour Bordeaux Métropole, Direction de la mobilité, février 2018.

[.L'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes, dans le système éducatif. Éducation & formations, n°96, mars 2018.](#)

Sites internet :

www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr

www.haut-conseil-egalite.gouv.fr

www.cget.gouv.fr

www.onpv.fr

i.ville.gouv.fr

www.observatoire-des-territoires.gouv.fr : Plate-forme numérique et cartographie interactive

www.anru.fr

www.afd.fr : Boîte à outils genre de l'Agence française de développement

www.genre-et-ville.org

www.centre-hubertine-auclert.fr, et notamment « Les politiques locales d'égalité en France. Analyse des expériences de 30 collectivités engagées pour l'égalité femmes-hommes », 2013

www.francemediation.fr

www.professionbanlieue.org : « L'égalité femmes-hommes dans la politique de la ville » : quels enjeux, quels leviers ? », mars 2015

www.irev.fr : « Retour sur le séminaire égalité femmes-hommes dans le contrat de ville », nov. 2015. Ce séminaire « Contrats de ville et égalité femmes – hommes : comment agir ? » avait pour but d'accompagner les acteurs (élus, professionnels des collectivités) à répondre à l'obligation légale précisée dans la loi du 21 février 2014, à savoir l'intégration de manière transversale (approche intégrée) de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans chaque contrat de ville.

www.villesaucarre.org

www.crpve91.fr

Villes au Carré et le CRPVE, ont mis en ligne en 2016 le fruit de leur travail commun avec cinq autres centres de ressources de la politique de la ville : CDR Mayotte, Espace Picard pour l'Intégration (EPI), IREV (Nord Pas de Calais), ORIV (Alsace) et le Pôle ressources Ville et développement social du Val d'Oise sur l'égalité femmes-hommes. Cette publication, soutenue par le CGET, a été réalisée avec la participation de Claudy Vouhé, fondatrice et chargée de mission auprès de l'Etre Égale, cofondatrice du réseau Genre en Action. Evolution de la prise en compte de cette problématique transversale au travers des contrats de ville : pistes d'actions, recensement de bonnes pratiques, ressources.

Genre et espace public au-delà des marches exploratoires

Eléments bibliographiques



- Période couverte : 2009 - 2016
- Type de documents : essentiellement rapports et articles.

Sources exploitées

- Bases documentaires : • CAIRN • Entrepôt d'archives ouvertes pluridisciplinaires HAL
- Sites internet : Métropolitiques • CNRS
- Périodiques : Revue française de sociologie, Agora débats, revue Participation, ...

Plan

- Introduction au sujet : auditions du 11 mai 2016 à l'Assemblée nationale « *Genre et espace public* »
- La ville et la problématique de l'espace genré
- Espaces publics et genre : analyses sous l'angle de la géographie
- Genre et espaces publics : l'égalité femmes-hommes au cœur du questionnement
- Espaces publics, genre et sentiment d'insécurité
- Genre et accès aux espaces publics de loisir
- Espaces publics et *gender budgeting*

Introduction au sujet

- Genre et l'espace public.

Auditions à l'Assemblée nationale - Délégation droits des femmes. 11 mai 2016. 1h37.

La Délégation aux droits des femmes a auditionné Yves Raibaud, géographe, maître de conférence et chargé de mission sur l'égalité femmes-hommes à l'université Bordeaux 3, membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh), et Chris Blache, consultante en socio-ethnographie, cofondatrice et coordinatrice de la plateforme *Genre et Ville*, sur le genre et l'espace public.

Replay : http://videos.assemblee-nationale.fr/video.3917045_573315960bfd6.delegation-au-droit-des-femmes--m-yves-raibaud-geographe-11-mai-2016

Compte-rendu intégral en pdf : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-delf/15-16/c1516022.pdf>

La ville et la problématique de l'espace genré

- L'usage de la ville par le genre. Rapport d'étude.

A-Urba ; Ades ; CNRS. Juin 2011. 178 p.

Cette étude propose de mieux saisir l'enjeu républicain qui s'attache à la compréhension de l'usage de la ville par le genre. Il s'agit de déconstruire les représentations collectives qui présupposent que les usages urbains sont en général mixtes et peu différenciés entre hommes et femmes. En appliquant successivement le filtre du genre à l'étude statistique de la population, à l'écoute d'un panel de femmes et à la description de sites urbains, l'étude construit les bases d'une méthode jusqu'ici peu usitée en urbanisme.

<http://www.aurba.org/content/download/1157/13093/file/usage%2520de%2520la%2520ville%2520par%2520le%2520genre.pdf>

- Le genre, la ville.

Travail, genre et société. 1er trim. 2015. 252 p.

. Le genre, la ville (introduction au dossier). Nicole Mosconi, Marion Paoletti, Yves Raibaud pp. 23 à 28

. Durable mais inégalitaire : la ville. Yves Raibaud. pp. 29 à 47

. Penser la métropole avec le genre. Sophie Louargant. pp. 49-66

. Stéréotypes de genre dans la pratique de l'urbanisme. Sophie Louargant. pp. 67 à 83

<https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2015-1.htm>

- La ville comme espace genré. Entretien avec Edith Maruéjols.

Observatoire du désign urbain. [article en ligne]. 2015.

Quels liens pouvons-nous établir entre urbanisme et féminisme ? Quelles problématiques rencontrent aujourd'hui les femmes dans une ville pensée par et pour les hommes ? Édith Maruéjols, géographe, féministe scientifique, spécialisée sur les questions de mixité, égalité et genre aborde dans cet entretien plusieurs pistes pour appréhender les inégalités réelles, et particulièrement dans les espaces du loisir des jeunes, terreau des inégalités.

<http://obs-urbain.fr/ville-espace-genre-entretien-edith-maruejols/>

- Le genre et la ville.

Sylvette Denèfle ; Olivier Ratouis,

Métropolitiques, décembre 2010.

La compréhension de la ville peut être aujourd'hui réamorcée par de nouvelles questions. Le genre en est assurément une. Les études qui y sont consacrées sont de plus en plus nombreuses et témoignent de l'intérêt récent pour ce sujet. Il s'agit de regarder le phénomène urbain en approchant la question sociale de façon transversale et en revenant à la question politique par l'identification d'enjeux comme la domination masculine et l'émancipation sexuelle de différentes tutelles, depuis la sphère de l'intime jusqu'à la régulation politique des espaces publics. Parmi les questions abordées : qu'est-ce qu'une vision genrée de la ville ? ; comment la question du genre peut-elle être prise en considération dans les politiques urbaines ? ; quelle est la place des

Centre de documentation – recherche bibliographique / Août 2016

femmes dans la ville aujourd'hui ? ; quels sont les apports à la recherche urbaine d'une approche à partir du féminin ?

<http://www.metropolitiques.eu/Le-genre-et-la-ville.html>

• The social construction of space and gender.

European Journal of Women's Studies, vol. 13, n° 2, p. 119-133.

Over the past 10 years two concepts of central significance in the social sciences have come up for rediscussion: 'space' and 'gender'. Today the two concepts are seen as relational, as a production process based on relation and demarcation. Gender and space alike are a provisional result of an – invariably temporal – process of attribution and arrangement that both forms and reproduces structures. This article takes a microsociological look at the construction of the local, seeking to trace the genderization of spaces. For this purpose, it discusses the organization of perceptions, in particular of glances and corresponding body technologies.

http://www.postcolonialeurope.net/uploads/Low_Martina_119.pdf

Espaces publics et genre : analyses sous l'angle de la géographie

• Le tournant spatial dans les études de genre.

Cahiers du CEDREF, n° 21. 2014. [Texte intégral]

Articles à retenir :

. Ce que le genre fait à l'espace... et inversement. Lucia Direnberger ; Camille Schmoll.

<https://cedref.revues.org/953>

. L'espace ressource ou leurre : qu'est-ce que penser spatialement fait gagner, et perdre, à la réflexion sur le genre ? Claire Hancock.

<https://cedref.revues.org/958>

Dossier complet : <https://cedref.revues.org/838>

• Masculin / féminin : questions pour la géographie.

N. Cattan ; G. Di Méo ; Y. Raibaud et al.

L'information géographique, vol. 76. 2e trim. 2012. 128 p.

Article à retenir :

. Introduction : géographie du genre : ouvertures et digressions. Yves Raibaud. pp. 7-15.

. Genre et espaces du temps libre. Yves Raibaud. pp.40-56.

. Trans-territoire : repenser le lieu par les pratiques spatiales de populations en position de minorité. N. Cattan. pp. 57-71.

. Éléments de réflexion pour une géographie sociale du genre : le cas des femmes dans la ville. Guy Di Méo. pp. 72-94.

<http://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2012-2.htm>

• Les femmes et la ville. Pour une géographie sociale du genre.

Guy Di Méo.

Annales de géographie, n° 684, 2e trim. 2012. pp. 107-127.

Comment les femmes vivent-elles la ville, Bordeaux en l'occurrence ? Après avoir justifié l'intérêt porté aux représentations et aux pratiques d'un échantillon de citadines, l'article décrit les formes concrètes et sensibles de leurs rapports spatiaux. L'accent est mis sur la relation qu'elles établissent entre intérieur et extérieur, entre espaces privés et publics. Leur discours révèle aussi une idéologie urbaine qui privilégie le beau, le propre, la clarté, discréditant le laid, le sale, le sombre. Cette axiologie se retrouve dans la caractérisation des lieux que les femmes apprécient, fréquentent, et de ceux qu'elles évitent. Entre ces types d'espaces se dressent de véritables murs invisibles.

http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=AG_684_0107&DocId=76235&hits=14+13+12+

Centre de documentation – recherche bibliographique / Août 2016

- **Intégrer le genre à la planification urbaine.**

Sandra Huning. Alice Delarbre [trad.].

Métropolitiques. Avril 2013.

Comment la notion de genre peut-elle être intégrée dans la planification urbaine ? Sandra Huning présente ici trois approches théoriques. Si leur mise en pratique n'est pas toujours évidente, elles peuvent nous aider à formaliser la prise en compte du genre dans l'urbanisme et créer des espaces répondant davantage aux besoins de tous les usagers.

<http://www.metropolitiques.eu/IMG/pdf/met-huning-fr.pdf>

Genre et espaces publics : l'égalité femmes-hommes au cœur du questionnement

- **Egalité femmes-hommes : l'espace public n'est pas neutre.**

Martine Kis.

Le Courrier des maires et des élus locaux. Mai 2016.

L'espace public est majoritairement occupé par les hommes. La lutte pour la place démarre très tôt, dès l'école, et elle est gagnée par les hommes. Une prise de conscience de cette situation est nécessaire pour rétablir l'équilibre. Des méthodologies existent pour agir sur les politiques publiques.

<http://www.courrierdesmaires.fr/61933/egalite-femmes-hommes-lespace-public-nest-pas-neutre/>

- **Egalité femmes/hommes dans les territoires : état des lieux des bonnes pratiques dans les collectivités locales et propositions pour les généraliser.**

Vincent Feltesse.

La documentation française, juin 2013. 153 p.

L'auteur, député de la Gironde, a été chargé par la ministre des droits des femmes d'établir un état des lieux des initiatives menées par les collectivités territoriales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans une première partie, il dresse donc un inventaire des acteurs, des outils et des pratiques observées à l'échelle locale, se référant par exemple à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, adoptée par 139 collectivités, mais aussi à de nombreuses actions ponctuelles. Estimant que cet inventaire est encore peu connu et probablement sous-estimé, du fait de son éclatement en une multitude d'acteurs et d'échelles, l'auteur appelle, dans une seconde partie, à intensifier et optimiser les actions déployées sur les territoires, mais également à améliorer le positionnement de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales sur le sujet de l'égalité entre les sexes. Vingt propositions sont détaillées dans le rapport.

http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport_telechargement/var/storage/rapports-publics/134000420.pdf

- **La participation des citoyens au projet urbain : une affaire d'hommes !**

Yves Raibaud.

Revue Participations, février 2015. p.54-81.

L'article rend compte d'une série de réunions publiques organisées pour débattre, avec l'aide d'experts, des schémas de mobilité urbaine d'une métropole régionale française. Comme souvent, la participation des femmes est faible et leurs voix sont inaudibles dans les débats. Ce papier propose une expérimentation de mode d'observation des inégalités entre les femmes et les hommes au sein d'un débat public s'étendant sur plusieurs mois. Il cherche à saisir si le fait que les femmes prennent peu la parole dans l'espace public contribue ou non à influencer la décision publique dans le cadre local sur des sujets comme la ville durable, les mobilités urbaines, l'urbanité ?

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01231993/document>

Centre de documentation – recherche bibliographique / Août 2016

Espaces publics, genre et sentiment d'insécurité

- Le sentiment d'insécurité au prisme du genre. Repenser la vulnérabilité des femmes dans les espaces publics.

Marylène Lieber.

Métropolitique. Décembre 2011. 3 p.

Le sentiment d'insécurité des femmes dans les espaces publics, considéré comme évident, est rarement questionné. Il est pourtant une source majeure d'inégalités dans l'accès à la ville. L'approche de genre nous permet de dénaturaliser ce sentiment d'insécurité et d'en comprendre les conséquences.

<http://www.metropolitiques.eu/IMG/pdf/MET-Lieber.pdf>

- Insécurité dans les espaces publics : comprendre les peurs féminines.

Stéphanie Condon ; Marylène Lieber ; Florence Maillolochon.

Revue française de sociologie, vol. 46 n° 2, 2005. p. 265-94.

En combinant analyses quantitative et qualitative (données de l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes d'une part, entretiens approfondis ad hoc d'autre part), cet article explore les relations entre sentiment d'insécurité, expérience de victimation et mobilité des femmes dans les espaces publics.

<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2005-2-page-265.htm>

- Gender in public space : policy frameworks and the failure to prevent street harassment.

Jarrah O'Neill

Avril 2013. 113 p.

In this thesis, author examines the ways in which policy frameworks contribute to the proliferation of street harassment. By analyzing a diverse array of sources, including newspaper articles, government documents, activist interviews, and first-hand accounts of street harassment, she demonstrates that the lewd comments, groping, and assault that women experience in public spaces are interpreted as an insignificant individual problem that can only be prevented through reforming women's misbehavior. This narrative is constructed through federal advice on sexual violence, police perpetration of sexual violence, and a lack of legal redress for victims of street harassment. A complete analysis of these frameworks offers greater clarity on how to construct street harassment as a policy problem and how to develop policy that will effectively address street harassment.

http://www.stopstreetharassment.org/wp-content/uploads/2011/04/JarrahONeill_thesis.pdf

Genre et accès aux espaces publics de loisir

- La mixité filles / garçons dans les loisirs des jeunes. Rapport de recherche intermédiaire *Mixité, Parité, Genre* dans les équipements et espaces publics destinés aux loisirs des jeunes.

CNRS - Région Aquitaine. Février 2012. 8 p.

100% de garçons dans les cités stades (ou citystades), 95% dans les skates parcs, près de 80% dans les salles et lieux de répétitions des musiques actuelles... C'est à partir de ces chiffres rarement explorés sous l'angle du genre qu'une équipe du laboratoire ADES CNRS, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, a initié depuis 2005 un travail systématique sur les équipements et espace publics de loisirs des jeunes de l'agglomération de Bordeaux. Cette recherche a pris depuis peu une nouvelle ampleur grâce à un financement de recherche des collectivités territoriales sur trois ans. Trois villes périphériques de l'agglomération ont ainsi été l'objet d'un inventaire systématique des loisirs des jeunes en prenant en compte la variable sexe.

<http://www.genre-et-ville.org/wp-content/uploads/2013/02/Etude-mixite%20A9-filles-gar%20ons-loisirs-jeunes-Bordeaux.pdf>

- Les espaces publics bordelais à l'épreuve du genre.

Marie-Christine Bernard-Hohm ; Yves Raibaud.

Métropolitiques. Décembre 2012. 6 p.

Les villes prêtent aujourd'hui une attention toute particulière à la qualité de vie qu'elles offrent aux habitants et à la capacité des espaces publics de favoriser les rencontres aussi bien que de prévenir un certain nombre de

Centre de documentation – recherche bibliographique / Août 2016

maux de la coexistence urbaine. Comme le montre cette étude conduite à Bordeaux, la question de l'égalité d'accès à la ville pour les femmes doit être intégrée au rang des indicateurs majeurs de l'évaluation de la qualité des espaces urbains.

<http://www.metropolitiques.eu/IMG/pdf/MET-BernardHohm-Raibaud.pdf>

- **La mixité à l'épreuve des loisirs des jeunes dans trois communes de Gironde.**

Édith Maruéjols.

Agora Débats/Jeunesse, n° 59, 3e trim. 2011. pp. 79-91.

Les discours scientifiques et politiques sur la jeunesse s'attachent généralement aux problématiques de déviance, aux comportements à risque, à la délinquance et au décrochage scolaire et oublient le plus souvent l'aspect heuristique de la variable genre. L'analyse de la répartition des filles et des garçons dans les espaces, équipements et temps de loisirs de trois communes périphériques de l'agglomération bordelaise montre l'hégémonie des garçons sur les loisirs organisés et le décrochage massif des filles à l'entrée au collège. Tout se passe comme si les garçons investissaient les espaces publics lorsqu'ils ne trouvent plus de réponses dans des pratiques encadrées, alors que les filles disparaissent de ces espaces et se replient vers la sphère privée.

<http://www.cairn.info/revue-agera-debats-jeunesses-2011-3-page-79.htm>

- **Ségrégation des sexes dans les activités musique et danse.**

Marie-Christine Barthaburu.

Agora Débat jeunesse, n° 59, 3e trim. 2011. pp. 65-78.

Les auteur(e)s font état d'un travail de recherche-action mené sur les pratiques musique et danse amateurs d'une ville de Gironde de 15 000 habitants. L'enquête sur ces pratiques en tant que pratiques sexuées fait apparaître d'une part des lieux qui apparaissent mixtes, tels que l'école de musique, mais où les relations filles/garçons se jouent dans la division des apprentissages, d'autre part des lieux de pratiques non mixtes masculines, non compensés par des lieux de pratiques équivalentes pour les filles. L'hypothèse que la proposition publique de loisirs organisés participe à la ségrégation des garçons et des filles dans des activités distinctes permet la mise en place d'actions spécifiques dont le but est de promouvoir des pratiques mixtes en déconstruisant les stéréotypes de sexe.

https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=AGORA_059_0065

Espaces publics et *Gender budgeting*

- **L'égalité dans les budgets : pour une mise en œuvre pratique.**

Sheila Quinn.

Conseil de l'Europe. Avril 2009. 94 p.

Une technique existe pour aller vers des budgets mieux équilibrés en fonction des genres : le « *gender budgeting* ». Celui-ci met en évidence le fait que les politiques budgétaires ne sont pas neutres. Au sommaire : comment intégrer une perspective de genre dans le processus budgétaire ? Le rôle de la société civile.

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016805998>

86

- **Analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité hommes-femmes : *Gender budgeting*.**

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (Belgique). 2010. 8 p.

L'objectif de ce document est de définir et de clarifier la notion de *gender budgeting* que l'on pourrait traduire par 'analyse budgétaire en terme de genre et d'égalité hommes-femmes'. Il s'agit aussi de montrer la pertinence d'une telle approche pour une gestion publique qui réponde aux besoins de la population.

http://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/Gender_budgeting_FR.pdf

Centre de documentation – recherche bibliographique / Août 2016